

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 976-200008753-20260331-DELIB_12_2026-DE

S²LOW



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026



RAPPEL DES OBLIGATIONS FIXEES PAR LA LOI DU 6 FEVRIER 1992 ET LA LOI NOTRE DU 7 AOUT 2015

Préalable au vote du budget, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour but de renforcer l'information et la participation des conseillers municipaux en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus.

La loi a fixé la tenue du débat dans la période de deux mois précédant l'examen du budget primitif (BP). **À cet effet, le vote du budget primitif 2026 sera proposé lors de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2026 dans le respect du délai légal de deux mois suivant le DOB et en cohérence avec le calendrier électoral municipal.**

Le présent rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente la structure des effectifs ainsi que les perspectives d'évolution de la masse salariale, la structure anticipée de la dette pour l'exercice à venir, et explicite les hypothèses retenues en matière de construction budgétaire.

Enfin, dans un délai de quinze jours à compter de son examen, le rapport sera transmis au préfet du Département (Préfecture de Mayotte), sera mis à la disposition du public sur le site internet de la ville et sera accessible en consultation à la direction des finances aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Sommaire

1-	ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET CADRE DE LA LOI DE FINANCES 2026.....	4
1-1-	Le contexte économique international	4
1-2-	Contexte économique national	4
1-3-	La loi de finances 2026	5
2-	L'ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE.....	6
2-1-	L'épargne brute	6
2-2-	Les dépenses d'investissement	8
2-3-	L'état de la dette	10
3-	LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE PLURIANNUELLE	13
3-1-	L'Épargne Brute	13
3-2-	Un cadrage administratif pour respecter la trajectoire financière	14
3-2-1	Section de fonctionnement	15
3-2-2	Section d'investissement	16
4-	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2026	17
4-1	La section de fonctionnement	17
4-1-1	Les recettes de fonctionnement.....	17
4-1-2	Les dépenses de fonctionnement.....	22
4-2	La section d'Investissement	33
4-2-2	Les recettes d'investissement.....	33
4-2-3	Les dépenses d'investissement.....	34
5-	LE BUDGET CULTURE ET PATRIMOINE POUR L'ANNEE 2026.....	35
5-1	La section de fonctionnement	36
5-2	La section d'investissement.....	37
	SYNTHESE.....	43

1- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET CADRE DE LA LOI DE FINANCES 2026

La construction budgétaire des collectivités territoriales dépend par essence du contexte économique et social national, lui-même influencé par l'environnement international. Elle est également contrainte par le cadre défini par les instances gouvernementales en matière de finances publiques ainsi que par les traités européens.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 s'inscrit indubitablement dans un contexte où l'instabilité gouvernementale perdure. En outre, la dette globale n'a de cesse de croître entraînant une nouvelle dégradation des comptes publics et il est à craindre des annonces d'économie pour les collectivités locales qui seraient deux fois supérieures à celle de l'année précédente.

1-1- Le contexte économique international

Hors de l'Union européenne, la croissance mondiale reste modérée et fragile. La Banque mondiale estime que le rythme pourrait ralentir à environ 2.3 % en 2025, avant une reprise graduelle, du fait du durcissement des échanges commerciaux et d'une incertitude persistante sur les politiques économiques. Le Fonds monétaire international prévoit pour sa part une croissance de 3.0 % en 2025 puis de 3.1 % en 2026, mais souligne les risques liés au commerce, aux tensions géopolitiques et au climat de confiance. L'OCDE formule un diagnostic proche, avec une progression attendue de 2.9 % en 2025 et en 2026, et insiste sur une inflation encore présente dans plusieurs grandes économies.

Dans la zone euro, la Banque centrale européenne projette une reprise progressive de l'activité, avec un PIB attendu à 0.9 % en 2025 et 1.1 % en 2026. L'inflation reviendrait graduellement vers la cible de 2 %, dans un contexte de stabilisation des prix et de maîtrise des taux d'emprunt. Cette configuration laisse entrevoir un environnement de taux plus stables, favorable aux programmes d'investissement des collectivités, mais avec une demande intérieure encore limitée.

1-2- Contexte économique national

En France, les prévisions convergent vers une reprise modérée. La Banque de France anticipe une croissance du PIB de 0.6 % en 2025, suivie de 1.0 % en 2026 et 1.2 % en 2027. Cette dynamique s'accompagne d'une inflation maîtrisée, avec un indice harmonisé à 1.0 % en 2025 puis 1.4 % en 2026. L'OCDE estime également que l'économie française croîtra de 0.6 % en 2025 puis 0.9 % en 2026, portée par la consommation mais freinée par un investissement encore contraint. Le FMI souligne la résilience de l'économie française, tout en rappelant la contrainte d'une dette publique élevée et la nécessité de renforcer la crédibilité de la trajectoire budgétaire. Enfin, l'OFCE propose un scénario plus prudent, avec une croissance

proche de 0.5 % en 2025, avant un rebond en 2026, en insistant sur l'incertitude politique et commerciale.

S'agissant des finances publiques, le ministère de l'Économie vise un déficit ramené à 4.6 % du PIB en 2026 grâce à 43.8 milliards d'euros d'économies. La Cour des comptes rappelle que si les collectivités disposent encore de bases financières solides, elles sont confrontées à des besoins de financement croissants et devront être associées à l'effort de redressement national. Cette perspective suppose pour les communes de maîtriser l'évolution de leurs charges, en particulier de fonctionnement, de programmer leurs investissements de manière séquencée pour préserver leur épargne brute et de réduire la charge de leur dette.

1-3- La loi de finances 2026

Dans un contexte national marqué par une forte instabilité politique et budgétaire, la trajectoire des finances publiques demeure incertaine, ce qui impose aux collectivités territoriales une vigilance accrue dans la construction de leur budget 2026.

Aujourd'hui, le risque d'une non-adoption du projet de loi de finances 2026 demeure réel : l'absence de gouvernement stable pourrait contraindre l'État à recourir à des mécanismes transitoires tels que le douzième provisoire, en laissant les collectivités dans l'imprévisibilité.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la préparation budgétaire de la Ville de CHICONI qui, toutefois, peut s'appuyer sur la qualité de sa gestion depuis 2022 et l'amélioration constante de ses indicateurs financiers (taux d'épargne brut, capacité de désendettement...) afin de présenter pour l'année 2026 un budget sincère et responsable, permettant la poursuite d'une politique d'investissement volontariste, soucieuse du maintien de la qualité des services publics rendus par la collectivité et sans augmentation des impôts pour nième année consécutive

2- L'ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE

Le tissu économique de la commune demeure historiquement peu dynamique, en raison d'un nombre limité d'entreprises implantés localement et financièrement solides pour réaliser les travaux, problème de fond de caisse, un soucis constant pour trouver des entreprises. En conséquence, les recettes fiscales reposent majoritairement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Malgré cette contrainte, la ville parvient, année après année, à préserver sa capacité financière afin de remplir ses missions de service public, de rénover ses équipements, et de développer son territoire, le tout sans augmentation des taux de fiscalité depuis des années.

2-1- L'épargne brute

L'épargne brute s'obtient en soustrayant les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) aux recettes réelles de fonctionnement (RRF) et doit à minima couvrir le remboursement des emprunts contractés.

Le graphique ci-après illustre les efforts de la commune pour assurer la couverture des dotations aux amortissements et du remboursement du capital des emprunts, tout en dégagant un excédent nécessaire à l'autofinancement d'une partie des investissements. Malgré une baisse d'environ -28% entre 2024 et 2025, liée à une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement plus rapide que celle des recettes réelles de fonctionnement. En 2025, le taux d'épargne brute est de 12 %, et sur les trois dernières années, le taux d'épargne moyen est d'environ 20% et 17%. Ce taux est nettement supérieur aux seuils d'alerte (7 %) et de vigilance (10 %) fixés par la direction des finances publiques.

Voir graphique ci-dessous de l'évolution du taux d'épargne de 2023-2025



évolution du taux d'épargne de 2023-2025

EQUILIBRE FINANCIERS	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	8 193 370,59	8 732 206,71	9 015 158,60	9 882 334,39
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 549 878,11	6 821 618,27	7 510 565,44	8 732 680,51
EPARGNE BRUT (CAF)	1 639 605,24	1 910 588,44	1 484 878,66	1 070 335,09
TAUX D EPARGNE BRUT	20%	22%	17%	12%

FOCUS SUR 2025

Après avoir été consolidée entre 1,9M€ et 1.07 M€ par an sur la période 2023 – 2025, vu l'évolution des dotations de l'Etat chaque année qui fluctuent, l'épargne brute de la ville a connu un pic au cours de l'exercice 2024 pour culminer en valeur à 1,4 millions d'euros. L'épargne brute a diminué de 414 milles d'euros en 2025.

Après s'être accrue entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023 de + 270 milles euros en valeur (soit +17%), la Capacité d'Autofinancement Brute ou Epargne Brute pour la collectivité est en baisse entre l'exercice 2024 et l'exercice 2025 avec une augmentation des dépenses de fonctionnement sous l'effet du cyclone chido facteur à ne pas négliger.

Pour autant, à l'instar des années précédentes, la poursuite d'une gestion optimisée permet de nouveau de voter le budget primitif après la période électorale de mars 2026, renouvellement de l'assemblée délibérante d'ici fin avril 2026, avec nécessité de constater les excédents de gestion reportés de l'année 2025, de réduire le niveau d'endettement de la collectivité, et d'améliorer significativement l'effort d'investissement sur fonds propres afin de financer les grands projets de la ville sans augmentation des taux d'impôt.

Malgré un taux d'épargne brute ramené à 12% en 2025 contre un pic exceptionnel en 2023, la commune maintient un niveau supérieur au seuil de vigilance fixé à 10% traduisant une résilience financière malgré l'impact du cyclone CHIDO et l'augmentation des charges de fonctionnement.

2-2- Les dépenses d'investissement

La Ville a amélioré le niveau de ses dépenses d'équipements de manière continue au fil des exercices budgétaires par le biais de la mobilisation d'une épargne brute reconstituée.

Dans le cadre de ses actions menées en faveur de la rénovation du patrimoine de la ville, école et bureau administratif, la Ville a entrepris des travaux de réhabilitation de ses équipements publics après le cyclone chido qui a fortement impacté les infrastructures de la Commune de Chiconi pour optimiser les performances de son patrimoine, améliorer les conditions d'accueil des usagers et améliorer les conditions de travail de ses agents, tout en rationalisant ses coûts de fonctionnement.

Les travaux réalisés et engagés en 2025 (liste non exhaustive), conformément aux orientations budgétaires, illustrent la poursuite de cet objectif ambitieux :

- Les travaux pour la rénovation du bâtiment maga vanille (1.2 M€) ;
- Les travaux de l'extension de la mairie de chiconi (1.4 M€) ;
- Les travaux sur le plateau sportif de chiconi (0.34 M€) ;
- Travaux sur la rénovation thermique et maison cailloux (0.70 M€) ;
- Les travaux sur la construction d'un réfectoire matsabouri (2.04M€) ;
- Travaux sur la construction d'un réfectoire école élémentaire sohoa (0.95 M€) ;
- Travaux sur le lotissement ourini (3.05 M€) ;
- Travaux du schéma directeur des eaux pluviales priorité 2 et 3 (5.6 M€) ;

Ce niveau d'investissement est le résultat de la mise en œuvre de mesures de gestion pérennes et en adéquation avec le périmètre des politiques publiques depuis 2014. Ces mesures permettront dans les années à venir d'assurer sur fonds propres la réalisation de nouveaux ouvrages, infrastructures et équipements publics :

- Travaux sur le ponton de chiconi ;
- Les travaux sur la RHI AL460 ;
- Les travaux voiries sohoa cavani ;
- La construction du gymnas ourini ;
- La construction d'une salle de fête à CHICONI ;
- La construction de l'école ourini ;

L'évolution de ces dépenses d'investissements est synthétisée par le ratio dépenses d'équipement par habitant (chapitre 20, 21, 23, et 27), comme le montrent les graphiques suivants.

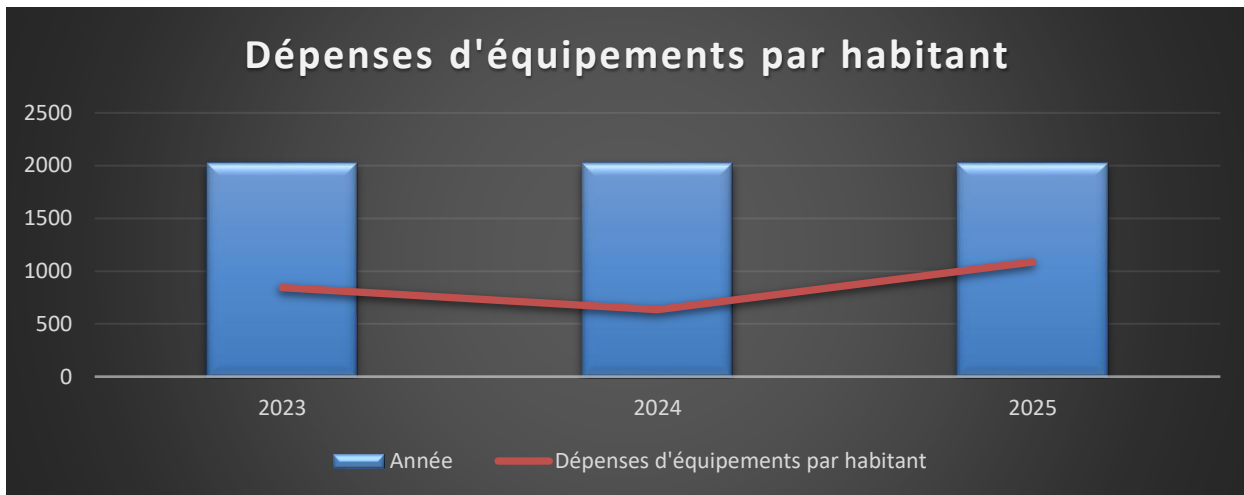
Ce ratio est un indicateur financier qui mesure le montant des dépenses d'équipement par rapport à la population d'une collectivité locale.

Elle permet d'évaluer l'effort d'équipement des communes, qui incluent des investissements des infrastructures publiques telles que les bâtiments scolaires, culturelle et sportifs.

Il est également utilisé pour comparer les dépenses d'équipements entre les différentes communes, ce qui aide à analyser la richesse et la pauvreté financière de chaque collectivité.

Il est essentiel pour comprendre l'engagement de la collectivité envers l'amélioration de leur infrastructure et le bien être de leurs habitants.

Année	2023	2024	2025
Dépenses d'équipements par habitant	84480%	63464%	108675%



L'amélioration significative de ce ratio, à mettre en parallèle avec l'amélioration de l'épargne brute et la diminution du capital de la dette, illustre l'effort structurel de la Ville en matière de gestion et d'investissement depuis 2022. L'année 2024, au cours de laquelle les dépenses d'investissement ont connu une baisse énorme de réalisation de projet d'investissement. Il y a une reprise accrue des dépenses sur l'année 2025, au cours de laquelle les dépenses d'équipements ont été cumulé à hauteur de 9 millions d'euros portées par la reprise des projets (clôture et inauguration de certains projets d'investissements, extension de la mairie de chiconi entre autres).

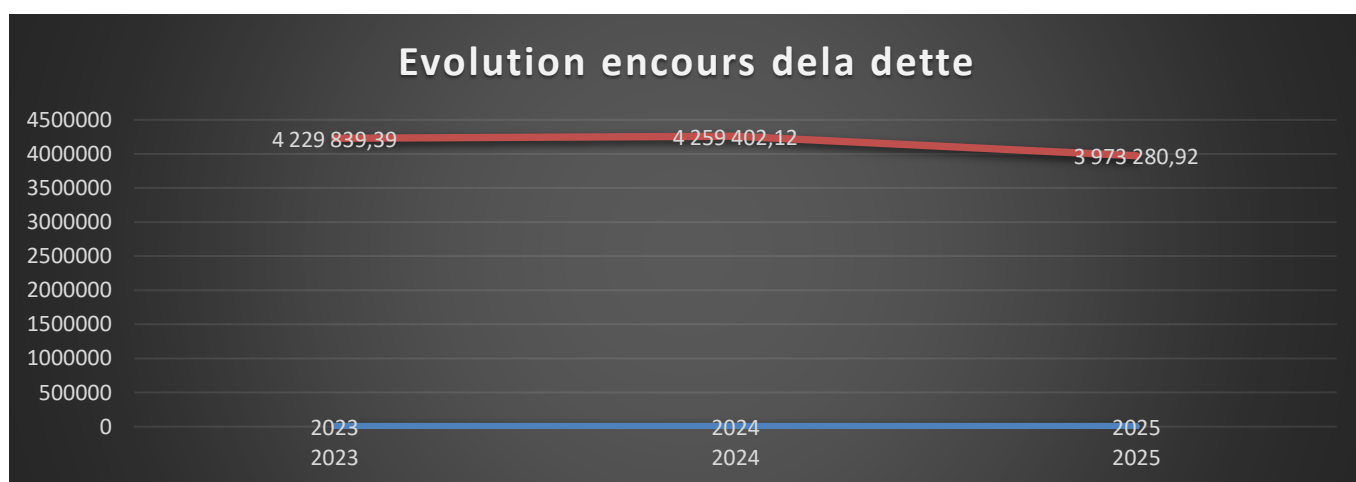
2-3- L'état de la dette

La Ville a 2 emprunts en cours qui ont servi de financer les dépenses d'investissement récurrentes avec un encours de dette à hauteur de 3,9 millions d'euros.

Tableau ci-dessous

			2020	2021	2022	2023	2024	2025
CHICONI								
CDC 5321690	1 982 151 €	Capital restant du				1 982 151	1 982 151	1 823 579
		Annuité						
		Remboursement capital					79 286	79 286
		Intérêt					74 331	71 357
			0,00	0,00	0,00	1 982 151,00	2 135 768,00	1 974 222,00
AFD CYT118901Z	1 300 000 €	Capital restant du	1 300 000	1 300 000	1 265 291	1 195 639	1 125 673	1 055 391
T2		Annuité						
		Remboursement capital			69 496	69 809	70 124	62 353
		Intérêt	5 151	5 850	5 772	5 459	5 144	4 046
			1 305 151	1 305 850	1 340 559	1 270 907	1 200 940	1 121 790
AFD CYT118901Z	1 000 000 €	Capital restant du		1 000 000	973 135	919 252	865 164	810 870
T3		Annuité						
		Remboursement capital			53 781	53 986	54 191	62 484
		Intérêt		855	3 749	3 544	3 339	3 915
			0	1 000 855	1 030 665	976 782	922 694	877 269
TOTAL	4 282 151 €		1 305 151,25	2 306 705,00	2 371 223,92	4 229 839,39	4 259 402,12	3 973 280,92

Le graphique ci-dessous souligne la baisse du stock de dette sur la période 2023



3- LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE PLURIANNUELLE

3-1- Financement de l'investissement

✓ Les soldes intermédiaires de gestion

Entre 2023 et 2025, l'épargne de gestion est en baisse du fait d'éléments à caractère exceptionnel. De 2024 à 2026 on observe une augmentation des dépenses de fonctionnement et une augmentation de recettes sur la même alignée, d'une hausse des charges à caractère général (achat des matériels et fournitures et les entretiens et réparations principalement) et d'une augmentation de l'octroi de mer surtout en 2024-2025.

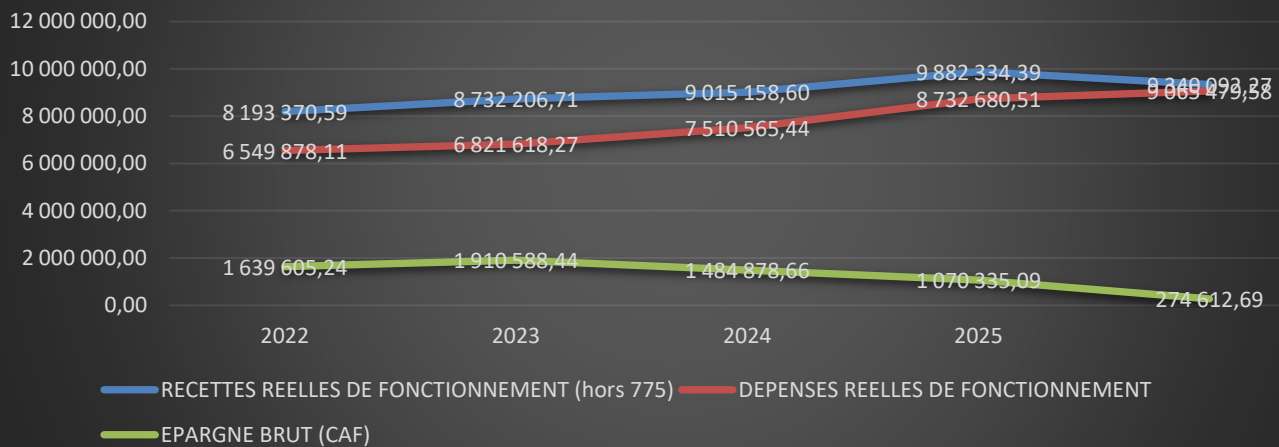
Entre 2023 et 2024, l'épargne de gestion connaît une forte baisse : en effet, l'année 2024 est marquée par une hausse des charges à caractère général (cette hausse transparait dans le budget principal à travers la participation au nouveau budget Culture et patrimoine) et une baisse de l'octroi de mer.

Entre 2024 et 2025, l'épargne de gestion connaît une nouvelle baisse du fait du rattrapage de certaines recettes 2023 perçues sur 2024 (effet rattrape que l'on ne retrouvera plus sur 2025) : il s'agit notamment de la compensation FNCTC (97 000€ de 2023 perçu sur 2024) et de l'inscription des contributions aux 2 budgets CCAS et Culture et patrimoine surtout celle-ci.

La baisse de l'épargne de gestion continue de manière structurelle en 2025 et 2026 avec la prise en compte de l'impact du programme d'investissement, de la prise en compte des dépenses de chido et l'augmentation des charges de personnel et des dépenses liées au réfectoire Matsabouri (repas chauds).

EQUILIBRE FINANCIERS	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	évolution 2022-2026
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	8 193 370,59	8 732 206,71	9 015 158,60	9 882 334,39	9 340 092,27	14%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 549 878,11	6 821 618,27	7 510 565,44	8 732 680,51	9 065 479,58	38%
EPARGNE BRUT (CAF)	1 639 605,24	1 910 588,44	1 484 878,66	1 070 335,09	274 612,69	-83%
TAUX D EPARGNE BRUT	20%	22%	17%	12%	3%	

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



En raison d'une évolution des recettes moins importante que celle des dépenses entre 2023 et 2025 et une baisse en 2026, l'épargne de gestion est en baisse sur la période, La dégradation de l'épargne de gestion se traduit sur l'épargne nette qui atteindrait **274 612.69€** en 2026. A noter que même si les niveaux d'épargne est en basse, l'augmentation de la participation aux budgets annexes, la prise en compte des charges induites par le PPI et la hausse des dépenses de personnel entraineraient une forte dégradation des marges de la collectivité. Il est nécessaire d'être vigilant et de surveillers les charges de fonctionnement pour avoir un niveau d'autofinancement important pour l'obtention des emprunts futurs.

EQUILIBRE FINANCIERS	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Budget primitif 2026
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	8 193 370,59	8 732 206,71	9 015 158,60	9 882 334,39	9 340 092,27
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77, R78)	2 698 063,83	3 383 643,31	2 969 386,60	4 022 053,57	3 597 266,63
<i>dont fiscalité directe locale (R731)</i>	1 229 347,00	1 209 579,00	1 286 778,00	1 271 508,00	1 271 508,44
<i>dont dotation & participation (R 74)</i>	4 265 959,76	4 138 984,40	4 758 994,00	4 588 772,82	4 471 317,20
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 549 878,11	6 821 618,27	7 510 565,44	8 732 680,51	9 065 479,58
DEPENSES DE GESTION (hors D66, D67, D68)	2 306 244,74	2 112 169,11	2 436 023,65	3 269 922,91	3 445 004,58
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	4 243 633,37	4 709 449,16	5 074 541,79	5 462 757,60	5 620 475,00
EPARGNE DE GESTION	1 643 492,48	1 910 588,44	1 504 593,16	1 149 653,88	274 612,69
Frais financiers	3 887,24	0,00	19 714,50	79 318,79	71 000,00
EPARGNE BRUT (CAF)	1 639 605,24	1 910 588,44	1 484 878,66	1 070 335,09	203 612,69
Solde financiers, exceptionnels et provisions	19 377,77	0,00	13 015,00	20242,27	30 000,00
Produits exceptionnels et provisions	86 976,80	23 782,00	17 500,00	0,00	
EPARGNE BRUT (CAF avec exceptl)	1 745 959,81	1 934 370,44	1 515 393,66	1 090 577,36	233 612,69
Amortissement du capital de la dette	83 884,26	0,00	424 101,63	204 122,53	204 700,00
EPARGNE NETTE (CAF NETTE)	1 662 075,55	1 934 370,44	1 091 292,03	886 454,83	28 912,69

3-2- Un cadrage administratif pour respecter la trajectoire financière

Pour renforcer la solvabilité de la collectivité dans le respect des grands principes de l'équilibre budgétaire et consolider ses marges de manœuvre pour poursuivre la modernisation des services publics, le cadrage budgétaire est réalisé avec les services en début d'année 2026 pour programmer les axes prioritaires.

3-3-1 Section de fonctionnement

3-3-1-1 Les recettes :

Elles sont arrêtées à hauteur de **9 882 334,39€**

- La fiscalité directe locale (les impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, les fonds de péréquation communales et intercommunales et les recettes liées à l'octroi de mer) de l'ordre de **4 512 056,19€** ainsi que les dotations de l'état (DGF et la DACOM, fond de compensations) de l'ordre de **4 069 872€**, sont les principaux recettes de la section de fonctionnement. Les revalorisations de ces recettes ne sont pas connues au moment de la rédaction du ROB. Le dernier taux d'IPCH provisoire publié au 30 août 2025 sur les 12 derniers mois donne une tendance.
- Les autres recettes **1 300 405.46€**, comprennent notamment les produits des services, les autres produits de gestion courante, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, dotation politique de la ville.

Détail Tableau CA recettes 2023-2025 par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
70 - Produits des services, domaine	192 000,00	504 780,12	40 000,00		40 000,00	
73 - Impôts et taxes	3 878 445,00	4 072 390,06	3 236 209,00	2 328 604,56	2 615 770,00	3 240 548,19
731 - Impositions directes			1 266 905,00	1 290 448,00	1 324 138,00	1 271 508,00
74 - Dotations et participations	4 167 183,00	4 138 984,40	3 774 142,00	4 758 994,00	4 723 986,00	4 588 772,82
75 - Autres produits de gestion courante		2 569,37		25 152,83	25 153,00	10 208,74
76 - Produits financiers				13 014,84	13 015,00	
77 - Produits spécifiques		23 782,00		17 500,00	17 500,00	
013 - Atténuations de charges	74 800,00	13 482,76	678 196,00	611 959,01	785 614,00	771 296,64
002 - Excédent de fonctionnement reporté			1 856 133,35	1 856 133,35		
Total recettes réelles	8 312 428,00	8 755 988,71	10 851 585,35	10 901 806,59	9 545 176,00	9 882 334,39
Total recettes de fonctionnement	8 312 428,00	8 755 988,71	10 851 585,35	10 901 806,59	9 545 176,00	9 882 334,39

3-3-1.2 Les dépenses :

Elles sont arrêtées à hauteur de **8 924 234,99€**

- Les charges à caractère général, **1 634 888,21€**, en raison du contexte actuel et depuis début 2025, devront être soumises à une double contrainte :
 - D'une part : observer une progression limitée à +2 % pour les charges dites « incompressibles » sur le chapitre 011 par rapport au BP 2024 ;
 - D'autre part : tendre vers une diminution de -77 % pour les charges dites « ajustables » par rapport à l'an passé, voir la progression des charges liées à chido et les repas chauds.

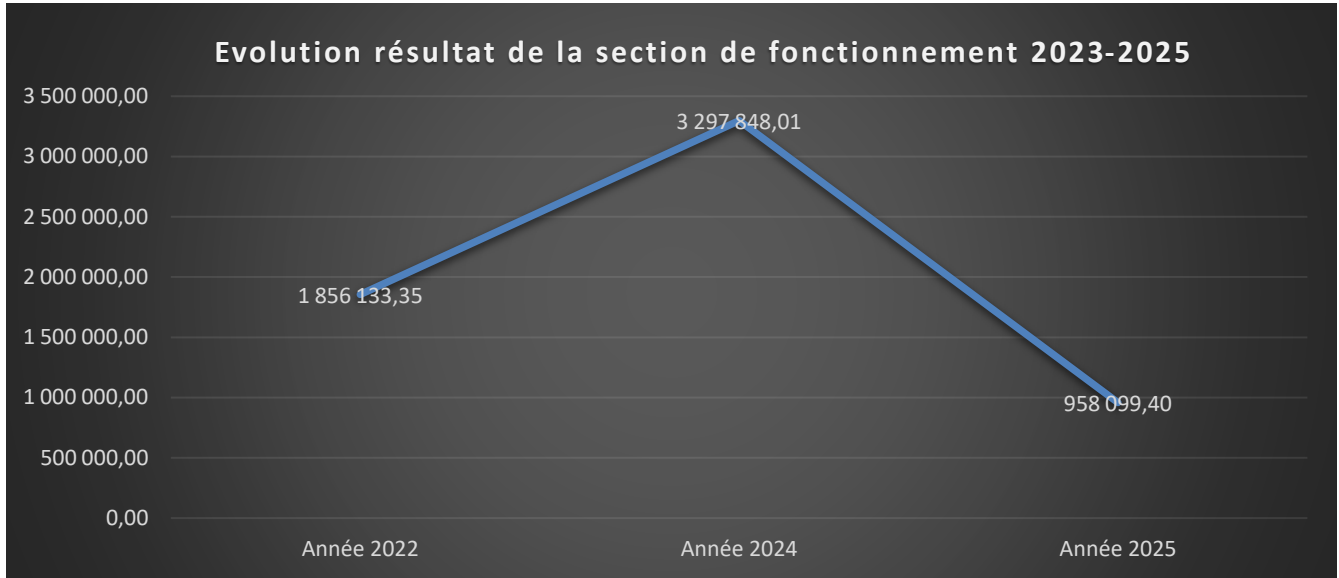
Ces objectifs doivent tenir compte des charges nouvelles liées à la mise en service des nouveaux équipements municipaux (mise place des réfectoires école élémentaire matsabouri et sohoa...).
- Les dépenses de personnel, **5 496 757,60€**, (chapitre 012) doivent être maîtrisées, malgré l'impact des dispositions règlementaires (URSAFF, CNRACL...) qui accroissent mécaniquement les dépenses salariales, et ne devront pas excéder une progression de + 2.0 %.
- Les dépenses de subventions aux associations et aux établissements publics seront maintenues, **28 411€**, à l'instar de l'années précédente, afin de préserver les moyens d'action du tissu associatif local. Le budget alloué aux subventions inscrit en 2025 sera reconduit.
- Les autres dépenses, **1 798 178,18€**, (atténuation des charges, dépenses de gestions courants, dépenses financières et DAP...)

Détail tableau CA dépenses 2023-2025 par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général	1 001 788,05	946 973,59	1 022 840,46	938 224,76	1 895 318,00	1 634 888,21
60 - ACHATS ET VARIATION DES	552 503,92	442 907,82	504 053,00	583 021,08	860 212,00	757 426,60
61 - SERVICES EXTERIEURS	310 812,13	391 481,83	376 211,46	256 767,09	773 880,00	677 893,56
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	138 472,00	112 583,94	142 576,00	98 436,59	261 226,00	199 568,05
012 - Charges de personnel et frais	4 717 683,00	4 709 449,16	5 124 294,00	5 074 541,79	5 499 255,00	5 462 757,60
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 148,00	3 479,48	2 148,00	3 403,34	4 000,00	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	71 854,00	82 806,48	74 654,00	90 840,99	99 471,00	94 856,98
64 - CHARGES DE PERSONNEL	4 643 681,00	4 623 163,20	5 047 492,00	4 980 297,46	5 395 784,00	5 367 900,62
014 - Atténuations de produits	425 317,00	425 317,00	425 317,00	425 317,00	425 617,00	425 617,00
65 - Autres charges de gestion courante	849 950,77	739 878,52	1 190 779,38	1 072 481,89	1 212 471,00	1 209 417,70
66 - Charges financières	10 000,00		92 274,78	19 714,50	79 319,00	79 318,79
67 - Charges spécifiques	20 000,00					
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et					20 243,00	20 242,27
Total dépenses réelles	7 024 738,82	6 821 618,27	7 855 505,62	7 530 279,94	9 132 223,00	8 832 241,57
Total dépenses d'ordre	1 287 689,18	78 237,09	2 996 079,73	73 678,64	412 953,00	91 993,42
Total dépenses de fonctionnement	8 312 428,00	6 899 855,36	10 851 585,35	7 603 958,58	9 545 176,00	8 924 234,99

Le résultat des années 2023-2025 sont arrêtées ainsi, tableau ci-dessous :

SOLDE DE FONCTIONNEMENT RESULTAT	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Solde de fonctionnement		1 856 133,35		3 297 848,01		958 099,39



Nous observons une forte dépense en 2025 surtout le chapitre 011 ainsi que le chapitre 012 et une stabilité des recettes de fonctionnement, des éléments fortes à surveiller car on observe une baisse de l'autofinancement en 2025. Cette baisse de l'autofinancement présente un impact direct sur les investissements.

3-3-2 Section d'investissement

3-3-2.1 Les recettes :

Elles sont arrêtées à hauteur de **10 079 372,50€**

- Un recours à l'emprunt n'est pas prévu pour ces 2 prochaines années pour assurer l'investissement sur les nouveaux projets de la ville ;
- La nécessité de dégager un autofinancement suffisant pour rembourser le capital de la dette sous peine de déroger au principe de l'équilibre budgétaire, le montant des fonds divers y compris le FCTVA sont de l'ordre de **4 208 636,25€**, (FCTVA 910 274,16€, taxe d'aménagement 514,08€, excédent de fonctionnement 3 297 848,01€), le financement sur fonds propres (FCTVA, DFD) permet de réaliser les projets d'investissement pour répondre aux besoins de la ville et de répondre à un service public. Les recettes d'ordre sont de **91 993,42€** ;
- La recherche de subventions auprès des partenaires institutionnels ? état et conseil départementale de Mayotte pour financer les dépenses d'équipement engagées par la municipalité, **5 644 243,22€**.

Détail Tableau CA recettes 2023-2025 par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
10 - Dotations, fonds divers et rese	3 987 226,16	3 986 435,36	1 571 140,87	1 154 207,06	4 213 122,17	4 208 636,25
13 - Subventions d'investissement	16 959 608,64	1 230 993,86	16 164 771,93	5 142 673,67	17 013 041,09	5 778 742,83
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 982 151,00	1 981 151,00				
21 - Immobilisations corporelles		147 216,47				
021 - Virement de la section de fon	689 689,00		2 896 079,73		305 500,00	
Total recettes opérations d'invest.	23 618 674,80	7 345 796,69	20 631 992,53	6 296 880,73	21 531 663,26	9 987 379,08
Total recettes d'ordre	903 000,00	206 999,21	400 000,00	73 678,64	207 453,00	91 993,42
Total recettes d'investissement	24 521 674,80	7 552 795,90	21 031 992,53	6 370 559,37	21 739 116,26	10 079 372,50

3-3-2.2 Les dépenses :

Elles sont arrêtées à hauteur de **8 833 226,69€**, soit (**9 803 425,84€**, en incluant le déficit de 2024 qui est de **970 199,16€**), **le déficit de 2024 sur la section d'investissement est à corriger sur le budget primitif 2026 avec une différence de centime soit 970 199,25€ au lieu de 970 199,16€.**

La réhabilitation du patrimoine de la ville de Chiconi existant est programmée sur la base d'un plan pluriannuel d'investissements en tenant compte de la priorisation des dépenses.

- Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, hors opérations exceptionnelles, l'enveloppe dédiée et réalisée aux acquisitions des matériels sera prévue dans la continuité des exercices précédents (mise aux normes des matériels informatiques, acquisitions de matériels et mobiliers de bureau et écoles, modernisation de la flotte automobile), **231 358,90€.**
- Dans le cadre de la poursuite du plan pluriannuel des crédits sont consommés sur les études divers, les équipements scolaires, la mise en place des salles de fête, et sportifs de la Ville, la réalisation du ponton, les travaux d'entretien et de réhabilitation du patrimoine de la ville, ces crédits sont de l'ordre de **8 615 064,69€**, y compris le déficit reporté sur l'année 2024 de **970 199,16€** (970 199,25€ à corriger sur l'exercice 2026).
- Le remboursement de la dette est de **204 122,53€.**
- Les participations financières au titre de la réalisation des nouveaux équipements sportif publics de la ville et la reconstruction CHIDO seront financées par l'état à hauteur de 6,6 millions d'euros conventions déjà reçues en fin de gestion de 2025 (convention ANS sur le gymnase, rénovation des bâtiments scolaires, rénovation de l'éclairage publique et la réfection des ouvrages d'eaux pluviales ...).

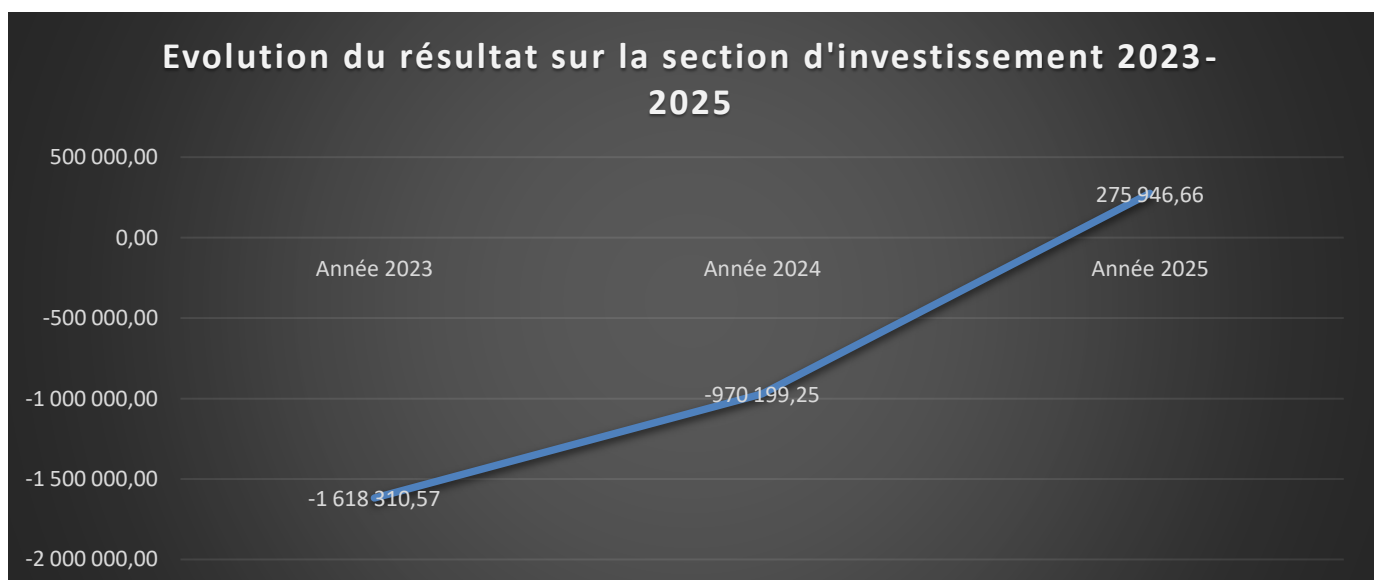
Détail Tableau CA dépenses 2023-2025 par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
001 - Déficit d'investissement repo	1 863 196,21	1 863 196,30	1 618 310,57	1 618 310,57	970 199,16	970 199,16
16 - Emprunts et dettes assimilés	143 795,00		487 395,13	424 101,63	204 123,00	204 122,53
20 - Immobilisations incorporelles	2 012 273,50	692 635,15	1 986 433,71	876 604,78	1 790 149,18	538 476,79
21 - Immobilisations corporelles	19 878 804,63	6 175 907,26	16 632 853,12	4 415 054,99	18 595 644,92	8 076 587,90
23 - Immobilisations en cours	318 605,64	318 605,64	7 000,00	6 686,65	79 000,00	14 039,46
Total dépenses opérations d'invest.	24 216 674,98	9 050 344,35	20 731 992,53	7 340 758,62	21 639 116,26	8 833 226,68
Total dépenses d'ordre	305 000,00	128 761,12	300 000,00		100 000,00	
Total dépenses d'investissement	24 521 674,98	9 179 105,47	21 031 992,53	7 340 758,62	21 739 116,26	9 803 425,84

Le résultat des années 2023-2025 sont arrêtées ainsi, tableau ci-dessous :

SOLDE DE L'INVESTISSEMENT RESULTAT	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Solde d'investissement		-1 618 310,57		-970 199,25		275 946,66

Année 2025	
Total recettes de fonctionnement	9 882 334,39
Total dépenses de fonctionnement	8 924 234,99
Résultat de fonctionnement	958 099,40
Année 2025	
Total recettes d'investissement	10 079 372,50
Total dépenses d'investissement	8 833 226,68
Résultat d'investissement	1 246 145,82
<i>Report 2024 au 001</i>	<i>970 199,25</i>
Résultat d'investissement cumulé	275 946,57
RAR DEPENSES	10 414 277,29
RAR RECETTES	15 574 464,53
Résultat RAR	5 160 187,24
Résultat d'investissement cumulé	5 436 133,81



4- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2026

Dans la continuité des exercices budgétaires précédents, la commune poursuit la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un environnement local marqué de fortes incertitudes, (grève, cyclone chido) afin de répondre aux besoins des administrés par le développement continu de l'offre de services tout en portant d'importants projets d'aménagement contribuant à la valorisation de son patrimoine.

Le budget primitif 2026 sera voté à l'équilibre pour la quatrième année consécutive dès le mois d'avril 2026 avec nécessité de reprise des résultats de l'exercice 2025, et sans recourir à la hausse des taux d'imposition.

4-1 La section de fonctionnement

4-1-1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la fiscalité locale :

✓ **Les contributions directes :**

Impôts et taxes :

Le panier fiscal pour l'année 2026, à l'instar de l'année précédente, se décompose comme suit :

- le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ;
- le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- le produit provenant de la compensation financière entre la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le produit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties corrigé par l'application d'un coefficient correcteur.

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties demeure désormais la principale source de la dynamique de la fiscalité communale dont le produit varie en lien avec l'évolution des valeurs locatives adossées à l'inflation calculée sur l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH).

Sur la base d'une hypothèse de revalorisation des bases de Foncier Bâti qui devrait être appliqué à l'état fiscal 1259 de l'année 2025, on ne connaît pas encore la prévision budgétaire de la fiscalité directe pour l'année 2026. Ce montant inclut le produit issu de la taxe d'habitation sur les

résidences secondaires, ainsi que le produit issu du coefficient correcteur, sur ce, nous avons repris les montants de l'année 2025 dans l'attente de l'état 1259 de l'année 2026.

Le montant de l'état 1288 de l'année 2025 s'élève à **1 271 125€**.

Le montant total des allocations compensatrices est de l'ordre de **1 238 596€**.

Les taux communaux d'imposition resteront inchangés en 2026, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Taux Ville 2025	Taux Ville 2026
Taxe Foncière (bâti)	12,17 %	12,17 %
Taxe Foncière (non bâti)	7,47 %	7,47 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	41,65 %	41,65 %

Il est à noter qu'au moment de la réalisation du présent rapport d'orientations budgétaires, le produit fiscal définitif 2026 n'a pas encore été notifié, la Direction Générale des Finances Publiques adressant aux collectivités locales l'état fiscal définitif mois de mars.

L'octroi de mer :

L'octroi de mer est une imposition spécifique des départements d'Outre-mer dont l'origine est très ancienne puisqu'il était perçu dès 1670 dans la colonie de Martinique, **les opérations soumises à l'octroi de mer sont les suivantes :**

- Les importations de biens ;
- Les livraisons de biens, faites à titre onéreux, par des personnes qui y exercent des activités de production (les « assujettis »).

Cette taxe représente 27 % des rentrées fiscales de la commune

Pour la ville le montant notifié de l'octroi de mer en début d'année 2025 est de l'ordre de **2 742 212,74€**, le montant perçu est de **2 571 822,58€**, Ce montant est repris sur l'exercice 2026 dans l'attente de la notification des sommes pour 2026.

Pour 2026 le montant perçu de 3 105 634,49€ comprend un rattrapage de versement de la taxe à hauteur de 533 811€ de juillet et décembre 2024, non titré.

✓ Les dotations, participations, et produits des services :

Les dotations de l'État :

✓ La dotation forfaitaire :

En l'absence de données certaines pour 2026, le montant prévisionnel de la dotation forfaitaire est estimé à la baisse à hauteur de **1 410 045** millions d'euros aligné par rapport au montant notifié en 2025 et la DACOM **1 421 231€**. C'est la deuxième source de recette de la ville.

✓ La dotation nationale de péréquation (DNP) :

Dernière composante de la DGF, la Dotation Nationale de Péréquation, est destinée à réduire les écarts de richesse entre communes. Pour l'année 2026, le montant prévisionnel est estimé à **134 914€**

Les participations :

- La situation économique actuelle et les restrictions budgétaires impactent les enveloppes disponibles en matière de subventions ou de participations des partenaires financeurs de la Ville (État, Conseil régional, Conseil départemental, Caisse d'Allocations Familiales...) ayant pour corollaire la nécessité d'adopter une vigilance accrue dans ce domaine.

Pour l'année 2026, le montant total attendu des participations de la CAF s'élève à **167 978€, 38 000€** la somme allouée à la politique de la ville et **100 000€** prévu pour la participation de la commune pour les cartes déjeuner, l'estimation pour 2026 est faite à hauteur de 9€ la valeur nominative par jour.

Les services municipaux continuent en outre chaque année de déposer des dossiers de demande de financements pour les différents projets portés.

Les produits des services et l'atténuation des charges :

Les recettes générées par le produit des services sont majoritairement estimées sur la base des fréquentations réelle constatée en 2023. Elles concernent entre autres :

- Le secteur périscolaire qui couvre la pause méridienne, les activités périscolaires, collations scolaire et repas chaud pour un montant global de **40 000€ ;**

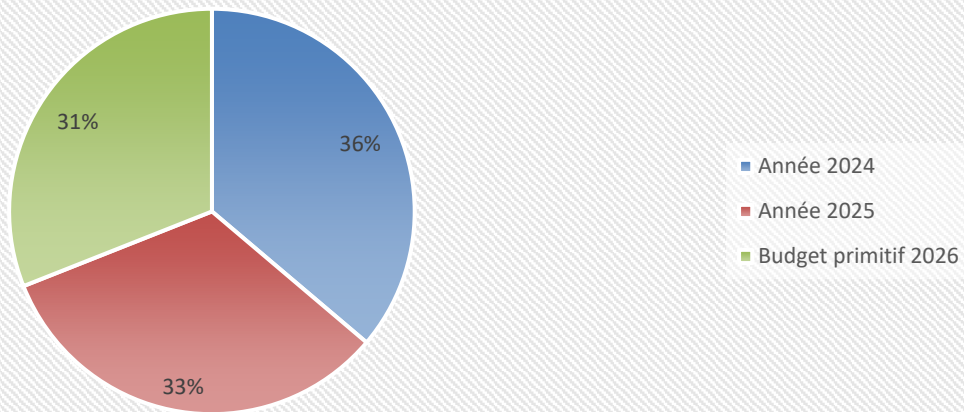
En ce qui concerne les atténuations des charges, il s'agit ici des sommes liées aux remboursements des charges sur les salaires des PEC et le remboursement des salaires sur le budget culture et patrimoine et le CCAS à hauteur de **669 931,89€**.

Le montant des recettes de fonctionnement est ainsi évalué à **9 340 092,27€**.

Détail des recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine	40 000,00		40 000,00		40 000,00		40 000,00
73 - Impôts et taxes	3 236 209,00	2 328 604,56	2 615 770,00	3 240 548,19	2 877 126,74		2 877 126,74
731 - Impositions directes	1 266 905,00	1 290 448,00	1 324 138,00	1 271 508,00	1 271 508,44		1 271 508,44
74 - Dotations et participations	3 774 142,00	4 758 994,00	4 723 986,00	4 588 772,82	4 471 317,20		4 471 317,20
75 - Autres produits de gestion courante		25 152,83	25 153,00	10 208,74	10 208,00		10 208,00
76 - Produits financiers		13 014,84	13 015,00				
77 - Produits spécifiques		17 500,00	17 500,00				
013 - Atténuations de charges	678 196,00	611 959,01	785 614,00	771 296,64	669 931,89		669 931,89
002 - Excédent de fonctionnement r	1 856 133,35	1 856 133,35					
Total recettes réelles	10 851 585,35	10 901 806,59	9 545 176,00	9 882 334,39	9 340 092,27		9 340 092,27
Total recettes de fonctionnement	10 851 585,35	10 901 806,59	9 545 176,00	9 882 334,39	9 340 092,27		9 340 092,27

Evolution recettes de fonctionnement



4-1-2 Les dépenses de fonctionnement

La nécessité de conforter les marges de manœuvre structurelles de gestion mobilisées depuis 2014 et le niveau d'autofinancement de la collectivité exige d'assurer en permanence la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les compétences obligatoires de la commune, ainsi que la nature des contrats de prestations de service engagés, confèrent à la structure de la section de fonctionnement une certaine rigidité ne laissant à la Ville, d'un exercice à l'autre, qu'une marge de manœuvre réduite pour procéder à d'éventuelles adaptations dans les affectations de crédits, en dehors de toute modification du périmètre des politiques publiques.

Le contexte économique vient renforcer ces prérequis. Malgré une légère inflexion des prix sur les matières premières et les denrées alimentaires, il est indispensable de poursuivre la gestion prudentielle menée ces dernières années sur les dépenses de gestion.

Il est à noter pour 2026 et 2029 l'intégration de nouveaux équipements publics et infrastructures augmentant mécaniquement les dépenses de fonctionnement des structures communales.

Ces mesures nouvelles sont prises en compte dans la préparation du budget primitif 2026. Ainsi les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à hauteur de **9 340 092.27€**.

Les dépenses de personnel :

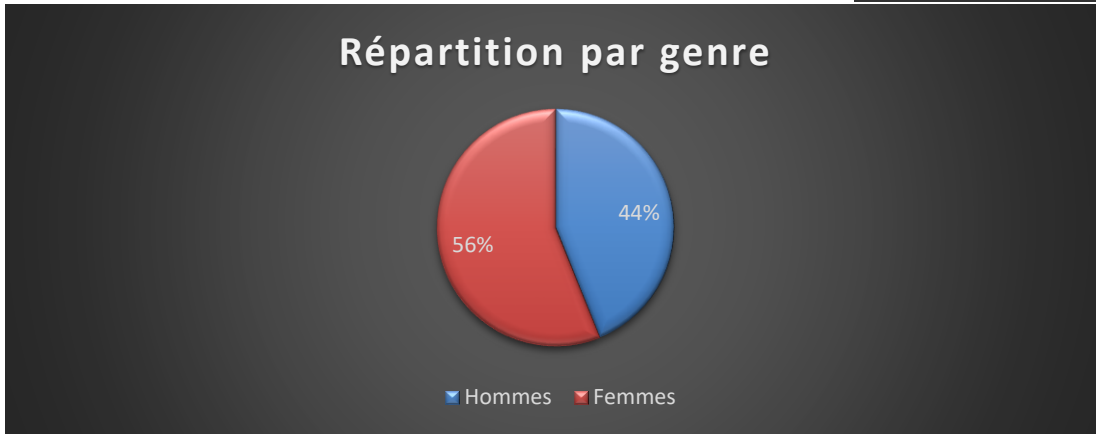
✓ La structure des effectifs :

Au 31 décembre 2025, la commune compte 107 agents au tableau des effectifs. La majorité des agents se répartissent entre la filière technique (35%) et la filière administrative (18 %) et les ATSAM 17%.

La répartition des effectifs de la collectivité se décompose comme suit :

Catégorie	Nombre de postes	Pourcentage
A	8	7%
B	2	1.8%
C	97	91.1%
Total	107	

Les femmes représentent 44 % de l'effectif total.

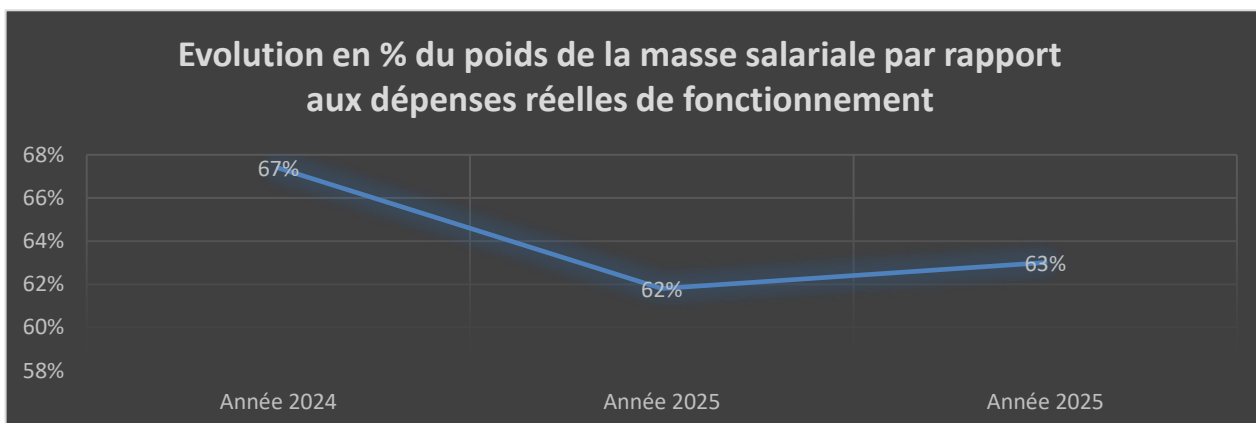


La commune recrute au moins 105 vacataires dans l'année conformément à la délibérations prise en 2025 et le recrutement des PEC. Ces postes, seront maintenus dans le tableau des effectifs pour 2026, confirmant ainsi l'engagement de la collectivité en faveur de l'accès à l'emploi pour les jeunes.

✓ **La masse salariale**

La masse salariale représenterait 63% des dépenses réelles de fonctionnement en 2026 contre 62 % en 2025. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des cotisations employeur à la CNRACL (+6 points).

	Année 2024	Année 2025	Année 2025
012-CHAEGES PERSONNEL	5 074 541,79	5 496 868,39	5 620 475,00
DRF	7 530 279,94	8 894 466,33	9 904 213,00
Evolution	67%	62%	63%



Pour l'année 2026, l'augmentation de la masse salariale est à la même proportion que l'année 2025, reflétant la volonté de la collectivité de rester en phase avec la réalité économique et

budgétaire. Cette stabilité témoigne d'une gestion rigoureuse des effectifs et des rémunérations, tout en garantissant la prise en compte des besoins sociaux des agents.

En effet, l'anticipation des coûts sociaux, et plus particulièrement la prise en charge de la prévoyance et de la mutuelle des agents à raison d'une participation de la ville de 22 euros pour tous les agents (à hauteur de 28 248€), constitue l'une des principales nouveautés budgétaires pour 2026. Se rajoute aussi la reconduction des cartes déjeuner qui est estimé à hauteur de 9€ par jour travaillé (à hauteur de 225 720€). Ces mesures visent à améliorer la couverture sociale des agents tout en renforçant leur protection face aux aléas de la vie professionnelle et personnelle.

Ces dispositions, bien que génératrices de coûts supplémentaires pour la masse salariale, s'intègrent dans une démarche plus large d'amélioration de la qualité de vie au travail au sein de la collectivité. Elles contribuent à renforcer l'attractivité de la fonction publique territoriale, tout en répondant aux attentes des agents en matière de sécurité sociale.

Le montant de la masse salariale est ainsi évalué à **5 620 475€**.

Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général regroupent notamment les achats de matières premières, les fournitures, les prestations de services, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux. L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en augmentation en lien avec les coûts de l'énergie, et les clauses contractuelles de révision des prix.

À ce stade de l'élaboration du budget, les charges à caractère général sont en diminution de - 11 % pour l'exercice 2026 et sont budgétisé à hauteur de 1 479 656€ pour 2026 (voir tableau ci-dessous).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	1 022 840,46	938 224,76	1 895 318,00	1 662 851,43	1 479 656,67		1 479 656,67
60 - Achats et variation des stocks	504 053,00	583 021,08	860 212,00	758 381,60	770 756,67		770 756,67
61 - Services extérieurs	376 211,46	256 767,09	773 880,00	704 603,23	480 900,00		480 900,00
62 - Autres services extérieurs	142 576,00	98 436,59	261 226,00	199 866,60	228 000,00		228 000,00

Cette régression de BP à BP se traduit à la fois par :

✓ Des augmentations :

- Du fait de la prise en compte des factures issu du repas chaud sur le réfectoire de l'école élémentaire matsabouri et l'alimentation divers **+262 373€**,

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Repor ts	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	1 022 840,46	938 224,76	1 895 318,00	1 662 851,43	1 479 656,67		1 479 656,67
60 - Achats et variation des stocks	504 053,00	583 021,08	860 212,00	758 381,60	770 756,67		770 756,67
6042 - Achats de prestations de se	15 000,00	6 488,20	10 000,00	1 320,00	2 000,00		2 000,00
60611 - Eau et assainissement	22 000,00	33 629,76	33 630,00	21 653,68	22 000,00		22 000,00
60612 - Energie - Electricité	90 000,00	149 637,87	119 638,00	72 178,65	80 000,00		80 000,00
60622 - Carburants	19 000,00	19 000,00	24 000,00	23 088,00	24 000,00		24 000,00
60623 - Alimentation	200 000,00	239 288,56	515 672,00	492 078,11	501 661,67		501 661,67
60631 - Fournitures d'entretien	30 000,00	23 445,10	20 000,00				
60632 - Fournitures de petit équipe	52 200,00	37 795,53	40 000,00	59 037,30	40 000,00		40 000,00
60636 - Habillement et vêtements c	25 475,00	12 490,32	21 000,00	31 488,86	35 000,00		35 000,00
6064 - Fournitures administratives	25 000,00	55 413,35	50 000,00	47 826,35	40 000,00		40 000,00
6065 - Livres, disq., cass. (biblio. M	10 000,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00
6067 - Fournitures scolaires	6 272,00		6 272,00	177,00	6 095,00		6 095,00
6068 - Autres matières et fourniture	9 106,00	5 832,39	10 000,00	9 533,65	10 000,00		10 000,00
61 - Services extérieurs	376 211,46	256 767,09	773 880,00	704 603,23	480 900,00		480 900,00
611 - Contrats de prestations de se	160 000,00	108 371,97	109 000,00	102 069,86	100 000,00		100 000,00
6132 - Locations immobilières	20 000,00	20 400,00	20 000,00	18 700,00	20 000,00		20 000,00
61351 - Matériel roulant		2 670,00	5 000,00	4 616,00	5 000,00		5 000,00
61358 - Autres	40 000,00	15 170,61	20 000,00	15 855,00	15 000,00		15 000,00
615221 - Entretien, réparations bât	35 000,00	26 432,60	86 790,00	79 590,00	24 000,00		24 000,00
615228 - Entretien, réparations autres bâtiments			200 375,00	200 375,00	30 000,00		30 000,00
615231 - Entretien, réparations voiries			23 000,00	23 000,00	23 000,00		23 000,00
615232 - Entretien, réparations rés	23 250,46	600,00	204 815,00	175 032,00	160 000,00		160 000,00
61551 - Entretien matériel roulant	21 361,00	14 880,04	13 000,00	27 234,07	35 000,00		35 000,00
61558 - Entretien autres biens mobiliers			2 000,00		2 000,00		2 000,00
6156 - Maintenance	25 000,00	34 777,00	41 000,00	39 215,31	30 000,00		30 000,00
6161 - Multirisques	8 700,00	10 997,29	11 000,00	11 541,39	12 000,00		12 000,00
6182 - Documentation générale et	500,00		500,00		500,00		500,00
6184 - Versements à des organisn	40 000,00	21 350,00	30 000,00	6 139,60	15 000,00		15 000,00
6185 - Frais de colloques et de séminaires				1 235,00	2 000,00		2 000,00
6188 - Autres frais divers	2 400,00	1 117,58	7 400,00		7 400,00		7 400,00
62 - Autres services extérieurs	142 576,00	98 436,59	261 226,00	199 866,60	228 000,00		228 000,00
62268 - Autres honoraires, conseils			20 000,00	15 700,00	20 000,00		20 000,00
6231 - Annonces et insertions	4 429,00	12 255,63	13 000,00		13 000,00		13 000,00
6232 - Fêtes et cérémonies	4 797,00	1 264,00	3 000,00		3 000,00		3 000,00
6234 - Réceptions	4 000,00	507,00	3 000,00	3 070,50	7 000,00		7 000,00
6236 - Catalogues et imprimés	3 000,00		3 000,00		3 000,00		3 000,00
6237 - Publications	6 149,00		6 149,00		6 000,00		6 000,00
6241 - Transports de biens			100 000,00	89 023,00	70 000,00		70 000,00
6247 - Transports collectifs	2 500,00	3 460,00	4 315,00	1 155,00	2 000,00		2 000,00
6248 - Divers	18 192,00	3 600,00	18 000,00	6 968,13	7 000,00		7 000,00
6251 - Voyages, déplacements et r	44 000,00	31 770,77	32 000,00	18 427,56	25 000,00		25 000,00
6261 - Frais d'affranchissement	7 607,00	7 974,56	9 000,00	2 124,06	9 000,00		9 000,00
6262 - Frais de télécommunication	24 140,00	25 227,88	26 000,00	31 357,85	30 000,00		30 000,00
6281 - Concours divers (cotisation	23 762,00	12 376,75	23 762,00	32 040,50	33 000,00		33 000,00

✓ **Des ajustements :**

- Concernant les prestations de nettoyage des locaux, des réseaux suite au cyclone CHIDO et des matériels roulants, l'acquisition des nouvelles voitures pour les services entraînant mécaniquement une augmentation de la prestation d'entretien **du chapitre 61 de -223 703€.**
- la collectivité a augmenté ses prévisions budgétaires sur le poste des fluides (électricité, gaz) à hauteur de **-12 000€**, voir détail tableau ci-dessous sur le chapitre 60 de 2024 à 2026.

- Concernant le secteur scolaire et périscolaire, le marché passé par le prestataire de collation scolaire et le repas chaud est pris en compte en septembre 2025 et se poursuit sur 2026 avec un marché à hauteur de **250 000€** à **280 000€** par ans pour le repas chaud et **250 000€** à 280 000€ par ans pour les collations scolaire. Le montant budgétisé est de l'ordre de **501 661€**.
- Les diverses primes d'assurances au titre des dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile et protection juridique sont réajustées en 2026 à hauteur de **12 000€** par rapport à l'inscription du BP 2025 afin de tenir compte du nouveau marché ;

Les charges à caractère générale diminuent globalement de -22% par rapport au BP 2025, malgré la hausse ciblée liées au fonctionnement des nouveaux réfectoires, aux prestations post-cyclone et aux ajustements contractuels. Cette baisse résulte d'un effort de rationalisation sur les dépenses ajustables.

Ainsi et malgré le contexte budgétaire contraint, la collectivité souhaite poursuivre ses efforts sur ce chapitre budgétaire pour dégager une marge de manœuvre pour réaliser ces investissements.

Les charges financières :

Depuis 2020 et 2023, la ville rembourse 2 emprunts qui ont permis de financer les opérations en investissement à hauteur de 2 300 000€ pour l'emprunt de l'agence française de développement et 1 982 000€ pour la caisse de dépôt et de consignation.

L'inscription budgétaire pour l'année 2026 concernant les intérêts s'élève à **71 000€**.

L'encours de la dette s'élève à hauteur de 3 973 280.92€ au 31/12/2025.

Les contingents et autres dépenses de gestion courante :

✓ **Les indemnités des élus et autres contributions :**

Comme en 2025, les indemnités de élus restent identiques à **110 400€**, et la contribution du SDIS service d'incendie est de l'ordre de **297 288€** dans l'attente de la délibération du SDIS pour l'année 2026 ainsi que la contribution des eaux de Mayotte à hauteur de **33 180€**.

✓ **Les subventions et contributions :**

Dans ce contexte économique dégradé, la Ville fait de nouveau le choix de maintenir en 2026 son enveloppe budgétaire relative aux subventions aux associations. En outre, la Ville renouvelle son dispositif d'appel à projets à hauteur de **29 000€**.

Le concours de la Ville en faveur des établissements publics du budget culture et patrimoine et du Centre Communal d'Action Sociale au travers de la subvention d'équilibre prévoit :

- Budget culture et patrimoine une subvention d'équilibre prévue au BP 2026, soit un montant de **693 818€** ;
- Centre communal d'action sociale : le maintien du montant de la subvention d'équilibre qui s'élèverait à **350 000€**.

✓ La Dotation aux amortissements :

Il s'agit d'une dépense obligatoire qui constitue l'autofinancement de base, générant une recette d'investissement. L'épargne brute doit donc couvrir, à minima, la dotation aux amortissements. Son montant pour 2026 est estimé à **93 168€**.

Détail des dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	1 022 840,46	938 224,76	1 895 318,00	1 662 851,43	1 479 656,67		1 479 656,67
60 - Achats et variation des stocks	504 053,00	583 021,08	860 212,00	758 381,60	770 756,67		770 756,67
61 - Services extérieurs	376 211,46	256 767,09	773 880,00	704 603,23	480 900,00		480 900,00
62 - Autres services extérieurs	142 576,00	98 436,59	261 226,00	199 866,60	228 000,00		228 000,00
012 - Charges de personnel et frais	5 124 294,00	5 074 541,79	5 499 255,00	5 496 868,39	5 620 475,00		5 620 475,00
62 - Autres services extérieurs	2 148,00	3 403,34	4 000,00				
63 - Impôts, taxes et versements ass	74 654,00	90 840,99	99 471,00	95 506,98	98 900,00		98 900,00
64 - Charges de personnel	5 047 492,00	4 980 297,46	5 395 784,00	5 401 361,41	5 521 575,00		5 521 575,00
014 - Atténuations de produits	425 317,00	425 317,00	425 617,00	425 617,00	425 317,00		425 317,00
65 - Autres charges de gestion cour	1 190 779,38	1 072 481,89	1 212 471,00	1 209 568,45	1 529 626,26		1 529 626,26
66 - Charges financières	92 274,78	19 714,50	79 319,00	79 318,79	71 000,00		71 000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et			20 243,00	20 242,27	30 000,00		30 000,00
Total dépenses réelles	7 855 505,62	7 530 279,94	9 132 223,00	8 894 466,33	9 156 074,93		9 156 074,93
Total dépenses d'ordre	2 996 079,73	73 678,64	412 953,00	91 993,42	184 017,34		184 017,34
Total dépenses de fonctionnement	10 851 585,35	7 603 958,58	9 545 176,00	8 986 459,75	9 340 092,27		9 340 092,27

✓ L'autofinancement :

SOLDE DEFONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	positionsNouvelle	Reports	ositionsGloba
Solde de fonctionnement		3 297 848,01		895 874,64	0,00		0,00

L'autofinancement consiste en l'obligation de constituer notamment l'épargne destinée au remboursement du capital de la dette **895 875€**. Par ailleurs, il traduit la volonté de constituer une épargne volontaire pour abonder les ressources propres permettant de limiter de manière pérenne le recours à l'emprunt et assurer le besoin de financement des dépenses nouvelles d'investissement.

Malgré une section de fonctionnement marquée par une forte rigidité des charges incompressibles, le principe de l'équilibre budgétaire est une nouvelle fois respecté. La maîtrise des charges de gestion courante, en particulier les charges ajustables, contribue à pallier en partie les hausses incompressibles en lien avec les clauses de révision des contrats et/ou marchés et l'évolution du coût des fluides.

Dans le contexte budgétaire extrêmement contraint, il demeure nécessaire de continuer à dégager des marges de manœuvre budgétaires pour assurer à la Ville un niveau suffisant d'investissements à court et moyen termes.

La poursuite de ces principes de gestion permet de présenter dès le mois d'avril 2026 un budget primitif 2026 à l'équilibre, sans action sur le levier fiscal, responsable et permettant de préserver la capacité d'autofinancement de la ville.

Ainsi, le budget 2026 permettra entre autres de conforter les orientations suivantes :

- La poursuite du travail engagé en matière de PPI concernant la construction de nouveaux équipements municipaux et le suivi des opérations d'aménagement et de rénovation (rénovation et construction des écoles après le cyclone chido, les réfectoires des écoles, les salles de fête, la crèche municipale finalisation de l'éclairage de la commune...);
- Le développement d'une offre culturelle et événementielle de qualité et accessible à tous tout au long de l'année (pérennisation des événements mis en place depuis des années comme le dimanche de Baie...);
- La poursuite des missions visant à assurer la tranquillité et la sécurité des chiconiens dans tous les quartiers de la commune et les espaces publics,
- Le développement de nouvelles actions en direction du public jeunes dans l'ensemble des quartiers de la Ville, le renforcement du partenariat avec les établissements scolaires du territoire (fête de fin d'année scolaire);
- Le maintien d'un soutien actif au fonctionnement des écoles ainsi qu'à la politique de réussite éducative dans le cadre de la révision des contrats de ville (soutien scolaire);
- La poursuite du plan d'action adapté aux besoins du personnel en matière de rénovation des locaux, de formation, de prévention et de sécurité au travail au travers de la mise en œuvre des dispositions du Document Unique intégrant l'Évaluation des Risques Professionnels;
- La poursuite du processus de modernisation de l'administration initié depuis 2022 (restauration scolaire, mise en place de la prévention santé avec les mutuelles pour les agents...);

4-2 La section d'Investissement

4-2-2 Les recettes d'investissement

La typologie des recettes d'investissement est la suivante :

Les ressources propres :

Elles sont composées essentiellement :

- du FCTVA : les dépenses d'investissement éligibles au titre de l'année 2024 permettent d'inscrire en N+2 une estimation de recettes à hauteur de **700 074.96€** ;
- de la Taxe d'Aménagement (part fixe et part majorée) générée par la délivrance des autorisations d'urbanisme à hauteur de **5000€**. La réforme de la taxe d'aménagement applicable au 1^{er} septembre 2022 rend difficile les prévisions de recettes afférentes dès lors que le fait générateur devient désormais la déclaration d'achèvement des travaux et non plus la délivrance du permis ;
- de l'autofinancement à hauteur de **1 995 027.59€** qui se décompose de l'excédent de la section de fonctionnement 2025 de l'ordre de 958 099.40€, de l'excédent de la section d'investissement de 275 946,66€ et du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 307 106,45€ et de la FRDE 453 875€.
- un excédent reporté de 2025 de **275 947€**,

Les ressources externes :

Elles sont composées essentiellement :

- Des subventions, avec une recherche systématique de subventionnements auprès des organismes publics, **20 189 408.04€** (Europe, État, Région, Département, ANS, Plan de relance...). Ces recettes se décomposent pour des recettes nouvelles à hauteur de 4 614 943 .51€ et des restes à réaliser à hauteur de 15 574 466€.

Les nouveaux contrats de financement reçu pour les opérations nouvelles concernent les opérations chido et le gymnase de ourini à hauteur de 9 487 260€ (2 659 260€ pour chido rénovation 6 écoles, 2 065 000€ éclairage publique, 3 388 000 sur la réfection des ouvrages des eaux pluviales et 1 375 000 sur le gymnase ourini et 587 183€ sur CHIDO acquisition des mobiliers scolaire).

Il est à noter que le budget étant équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de **22 668 453€**, l'excédent de gestion 2025 est constaté sur le compte financier unique pour soutenir en priorité la politique d'investissement et la mise en œuvre de la planification stratégique des investissements.

Tableau recettes d'investissement par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
10 - Dotations, fonds divers et	1 571 140,87	1 154 207,06	4 213 122,17	4 208 636,25	1 995 027,59		1 995 027,59
13 - Subventions d'investissem	16 164 771,93	5 142 673,67	17 013 041,09	5 778 742,83	4 614 943,51		4 614 943,51
16 - Emprunts et dettes assimilés							
21 - Immobilisations corporelles							
021 - Virement de la section de	2 896 079,73		305 500,00				
Total recettes opérations d'inv	20 631 992,53	6 296 880,73	21 531 663,26	9 987 379,08	6 609 971,10	15 574 464,53	22 184 435,63
Total recettes d'ordre	400 000,00	73 678,64	207 453,00	91 993,42	484 017,34		484 017,34
Total recettes d'investissemen	21 031 992,53	6 370 559,37	21 739 116,26	10 079 372,50	7 093 988,44	15 574 464,53	22 668 452,97



4-2-3 Les dépenses d'investissement

Les dépenses obligatoires :

Elles intègrent principalement le remboursement du capital des emprunts. Pour 2026, la charge de remboursement du capital de la dette s'élève à **204 700 euros**.

À la date du 1^{er} janvier 2026, l'encours de dette de la Ville est composé de 2 contrats pour un volume global de **3 689 839 euros**, dont la ventilation selon l'échelle de cotation de la Charte de Bonne Conduite se présente de la façon suivante :

Répartition des contrats au 1er janvier 2026 constitutifs de l'encours de dette		Encours en €	Pourcentage
2 contrats		3 689 839	100,00 %
dont			
1 contrats AFD	2 300 000€	1 866 261€	81,14 %
1 contrat CDC	1 982 151€	1 823 578€	92 %

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 s'établit à **3 689 839€**, en baisse grâce aux remboursements opérés en 2025 et à l'absence de nouvel emprunt.

2-2-2 Les dépenses d'équipement :

D'autre part, dans le prolongement de la mise en œuvre des moyens dévolus à la rénovation progressive du patrimoine communal, mais également aux opérations d'investissement engagées depuis 2014, il est proposé de dégager des axes forts à savoir la poursuite de la rénovation et la construction des écoles et d'autres équipements publics, la réhabilitation du patrimoine, l'amélioration du cadre de vie, et la poursuite des opérations exceptionnelles programmées dans la reconstruction après chido.

Dès le vote du budget primitif, les dépenses consacrées à la rénovation du patrimoine atteignent **22 668 453€** (10 414 277€ concernent les RAR de 2025, et 11 749 475.68€ de dépenses nouvelles), un montant en progression par rapport à 2025 (soit 21 739 116,26€), témoignant de l'engagement renouvelé en faveur de sa réhabilitation. Une enveloppe relative aux acquisitions et renouvellement du matériel, du mobilier, et des véhicules est mobilisée à hauteur de **827 784.56€**.

Ces moyens permettront de financer des opérations d'entretien et de réhabilitation dans divers secteurs (voir tableau ci-dessous) :

==

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement r	1 618 310,57	1 618 310,57	970 199,16	970 199,16			
16 - Emprunts et dettes assimilé	487 395,13	424 101,63	204 123,00	204 122,53	204 700,00		204 700,00
20 - Immobilisations incorporel	1 986 433,71	876 604,78	1 790 149,18	538 476,79	1 817 918,80		1 817 918,80
21 - Immobilisations corporell	16 632 853,12	4 415 054,99	18 595 644,92	8 076 587,90	9 911 556,88	10 414 277,29	20 325 834,17
23 - Immobilisations en cours	7 000,00	6 686,65	79 000,00	14 039,46	20 000,00		20 000,00
Total dépenses réelles hors o	19 113 681,96	5 722 448,05	20 668 917,10	8 833 226,68	11 954 175,68	10 414 277,29	22 368 452,97
Total dépenses opérations d'i	20 731 992,53	7 340 758,62	21 639 116,26	9 803 425,84	11 954 175,68	10 414 277,29	22 368 452,97
Total dépenses d'ordre	300 000,00		100 000,00		300 000,00		300 000,00
Total dépenses d'investisseme	21 031 992,53	7 340 758,62	21 739 116,26	9 803 425,84	12 254 175,68	10 414 277,29	22 668 452,97

✓ Les frais d'études pour les bâtiments :

- La poursuite des études techniques préalables et/ou nécessaires à la conduite de travaux (relevés, diagnostics plomb, amiante, phytosanitaires, coordination sécurité, levées de géomètres, topographiques...) pour un montant de près de **1 817 918.80€** ;

✓ Les Groupes scolaires et la restauration :

- La poursuite des travaux de réhabilitation et de construction des écoles, pour un montant de près de **2 845 528.98€** ;

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
201610 - RENOVATION ECOLE CHICONI 4 OURINI		14 425,71					
201701 - RENOVATION ECOLE CHICONI	50 000,00	6 585,53	96 414,93	4 379,00	92 036,00		92 036,00
201702 - RENOVATION ECOLE MAT CEN	174 642,98	17 232,50	87 410,48	4 980,90	82 429,58	3 358,30	85 787,88
201810 - Rénovation Ecole MATSABOU	350 388,00	49 568,04	300 819,96	30 141,99	364 742,00	57 167,00	421 909,00
201811 - Rénovation Ecole Elemantaire	110 007,11	19 588,49	103 011,00			12 592,00	12 592,00
202014 - Aménagement école Chiconi	153 121,00		153 121,00	16 510,00	134 099,52	21 570,00	155 669,52
202101 - Construction T6 école Chiconi	157 542,00	2 153,00	155 389,00		188 197,00		188 197,00
202102 - Construction réfectoire Chico	994 623,00	7 650,00	986 973,00		500 000,00	67 473,00	567 473,00
202103 - Construction réfectoire Chico	77 424,03		110 232,03		74 799,00	35 433,00	110 232,00
202104 - Construction réfectoire Chico	585 892,90	394 050,91	738 716,73	786 131,55		560 527,74	560 527,74
202105 - Construction réfectoire Sohoa	653 396,40	113 580,69	539 815,71	152 468,90	93 695,00	236 621,84	330 316,84
202213 - Schéma directeur des écoles	57 512,00	27 600,00	65 890,00	56 590,00	30 810,00	39 190,00	70 000,00
202320 - EE Chiconi 4 Ourini: sécurisati	250 788,00		250 788,00		209 613,00	41 175,00	250 788,00
Total dépenses d'investissement	3 615 337,42	652 434,87	3 588 581,84	1 051 202,34	1 770 421,10	1 075 107,88	2 845 528,98

✓ Les équipements sportifs et culture :

- La poursuite des travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures sportifs, pour un montant de près de **2 961 417.05€**, il est à noter que la commune a reçu la subvention de l'ANS pour les travaux du gymnase de ourini à hauteur de 1 375 000€ dans l'attente des autres participations financières ;

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
201912 - Salle de spectacle et SMAC -	1 009 505,79	53 057,74	685 751,60	82 340,00	151 482,00	442 140,05	593 622,05
202006 - Parc de Sport de Sohoa - Tera	90 000,00	10 500,00					
202111 - Parc de sport - Plage de Sohoa	86 311,20	149 113,31	5 170,81	236 921,46		80 000,00	80 000,00
202302 - GYMNASE DE OURINI	300 000,00	343 540,75	140 687,12	146 152,01	1 343 645,83	31 354,17	1 375 000,00
202308 - SALLE DE SPECTACLE	150 000,00	13 720,00					
202400 - SALLE DE FETE SOHOA	10 000,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00
202407 - Réhabilitation plateau sportif	276 488,00	14 280,01	262 207,99	443 017,06		51 780,00	51 780,00
202412 - Salle de spectacle et SMAC			100 000,00	180 539,46	300 000,00		300 000,00
202416 - Plateau couvert de sohoa					551 015,00		551 015,00
Total dépenses d'investissement	1 922 304,99	584 211,81	1 203 817,52	1 088 969,99	2 356 142,83	605 274,22	2 961 417,05

✓ Les travaux chido :

- La poursuite des travaux de la reconstruction de la commune après le passage du cyclone chido, travaux d'entretiens, de réparation des ouvrages publics y compris les écoles, l'éclairage public ainsi que les ouvrages des eaux pluviales dans la limite de **3 942 093.91€** pour l'année 2026 ;

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
202410 - TRAVAUX DES OUVRAGES ET EQUIPMENTS CHIDO 2024	1 600 000,00	1 376 054,95	710 040,21	338 930,67	1 048 970,88
202411 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS PUBLICS CHIDO 2024	600 000,00	160 353,40	435 199,60	4 447,00	439 646,60
202413 - POSTE CHIDO RECONSTRUCTION ECLAIRAGE PUBLIC	1 652 000,00	40 960,00	234 710,97	921 689,03	1 156 400,00
202414 - CHIDO-Réfection ouvrages eaux pluviales			827 330,03		827 330,03
202600 - CHIDO acquisition des mobiliers scolaire	469 746,40		469 746,40		469 746,40
Total dépenses d'investissement	4 321 746,40	1 577 368,35	2 677 027,21	1 265 066,70	3 942 093,91

✓ Les autres équipements :

- La poursuite des autres travaux d'investissement sur la ville (entretien du patrimoine, construction et rénovation des bureaux de la ville, travaux sur les RHI et le ponton, l'éclairage publique, pour un montant de **11 122 893.47€** ;

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
12 - Prog. Lotissement Ourini	2 485 227,00	1 190 730,73	2 091 978,75	1 817 138,43		1 062 282,62	1 062 282,62
201808 - TRANCHE 2 RHI ANTAP	3 293 889,25	671 814,83	2 670 631,39	541 707,52		2 552 997,90	2 552 997,90
201809 - PONTON-HALLE DE PE	322 173,20	4 927,50	308 418,50	52 449,73		957 185,39	957 185,39
201903 - RHI RASSI	40 000,00	32 950,00	7 050,00		7 050,00		7 050,00
201906 - Travaux voirie Quartier P	121 699,00	29 960,00	1 739,00				
201907 - Aménagement cimetiére	567 606,00	20 156,40	443 639,08	10 808,61	905 614,00	94 386,00	1 000 000,00
201908 - Travaux voirie Bilambou	701 009,53	501 645,54	26 148,42	106 817,12	404 748,39	22 245,00	426 993,39
201914 - Aménagement du ponton front de mer		3 835,00		9 326,33			
201918 - PETIT TRAVAUX ENTRE	150 000,00	321 792,39	251 435,62	135 216,89		60 903,52	60 903,52
202001 - Travaux adressage T2	126 675,00		211 424,02	720,00	202 878,50	7 825,52	210 704,02
202003 - RELOGEMENT RHI ANT	699 150,00	4 950,00	68 650,00	29 445,00	17 162,50		17 162,50
202004 - Travaux Eclairage Public T2					400 000,00		400 000,00
202107 - Extention de la Mairie	577 105,62	445 038,09	190 547,15	532 709,18		24 360,00	24 360,00
202108 - Réhabilitation Magaza va	530 104,01	310 267,76	632 664,26	519 976,74		338 352,00	338 352,00
202111 - Parc de sport - Plage de	86 311,20	149 113,31	5 170,81	236 921,46		80 000,00	80 000,00
202112 - Voiries Kavani - Sohoa	584 385,20	6 844,25	1 265 188,42	593 238,75		784 731,67	784 731,67
202113 - Etudes divers	100 000,00	108 729,95	132 455,50		97 285,00	35 170,50	132 455,50
202116 - ACQUISITION MATER IN	105 000,00	101 718,67	189 232,00	112 558,73	43 268,27	33 405,00	76 673,27
202214 - RHI PMI	53 798,30		53 798,30		53 798,30		53 798,30
202303 - PRIORITE 02 ET 03 SDC	1 033 372,00	180 349,60	1 247 835,34	384 091,33	1 034 438,30	465 561,70	1 500 000,00
202306 - AMENAGEMENT CIMETI	24 200,00		24 200,00		24 200,00		24 200,00
202307 - ALLEE PIETONNE ET C	85 046,00	443,90	84 602,00		84 602,00		84 602,00
202308 - SALLE DE SPECTACLE	150 000,00	13 720,00					
202318 - Travaux de nettoyage, cu	90 000,00	90 675,00					
202400 - SALLE DE FETE SOHO	10 000,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00
202405 - ACQUISITION FONCIER	98 000,00		98 000,00		140 000,00		140 000,00
202406 - Aménag des Parking Plac	160 000,00						
202408 - Sécurisation des bat vide	155 127,51		155 127,51		193 909,39		193 909,39
202409 - Réhabilitation des 3 farés	90 224,00		90 224,00		112 780,00		112 780,00
202412 - Salle de spectacle et SMAC			100 000,00	180 539,46	300 000,00		300 000,00
202415 - Crèche					571 752,00		571 752,00
Total dépenses d'investissement	12 440 102,82	4 189 662,92	10 360 160,07	5 263 665,28	4 603 486,65	6 519 406,82	11 122 893,47



✓ Les acquisitions :

- La poursuite des achats des postes de travail, ordinateurs, le remplacement des matériels informatiques, le renouvellement du mobilier scolaire et de restauration, le renouvellement des matériels divers pour les services régie salle, logistique, l'acquisition des véhicules pour la Police municipale et l'administration pour un montant de **827 784.56€** ;

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
202116 - ACQUISITION MATER INFORMATIQUE	105 000,00	101 718,67	189 232,00	112 558,73	43 268,27	33 405,00	76 673,27
202317 - Mobiliers			500 000,00	13 873,49	464 871,29	21 255,22	486 126,51
202321 - Acquisition véhicules police municipale	74 106,80		92 633,50			147 730,46	147 730,46
202322 - Matériel roulant service propreté urbaine	148 144,00		148 144,00	67 926,68	93 281,82	23 972,50	117 254,32
Total dépenses d'investissement	327 250,80	101 718,67	930 009,50	194 358,90	601 421,38	226 363,18	827 784,56

Chaque année, des dépenses sont consacrées à l'amélioration des conditions de travail et d'équipements du personnel municipal, à l'amélioration de l'accueil des usagers, et génèrent en fonctionnement des économies, notamment d'énergie ou d'entretien courant.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



Rapport d'orientations budgétaires 2026 – Ville de CHICONI

Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2025-2029

ID : 976-200008753-20260331-DELIB_12_2026-DE

N° Prog	Programme	N° Opérations	Intitulé du projet	Autorisation de Programme	Montant subvention	engagement marchés	Réalisation dépenses antérieures	Reste à financer	CREDITS PAIEMENTS				
									CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	
AP202202	Lotissement OURNI	12 -	12 - Prog. Lotissement Ourini Travaux T1 étude et travaux	7 542 038,00 €	1 324 000,00 €	3 574 679,70 €	3 141 847,34 €	4 400 190,66 €	1 062 282,62 €	3 337 908,04 €	- €	- €	
AP202203	SDGEP (Gestion des eaux pluviales)	202213 -	202213 - Shéma directeurs des	70 000,00 €	58 517,00 €	94 494,29 €	- €	70 000,00 €	70 000,00 €				
		202303	202303- Priorité 02 03 des trava	5 622 369,00 €	4 383 893,23 €	1 029 282,63 €	564 440,93 €	5 057 928,07 €	1 500 000,00 €	3 557 928,07 €			
AP202204	RHI de la Commune	201808 -	201808 - TRANCHE 2 RHI ANTA	5 318 040,00 €	2 935 344,00 €	4 864 058,45 €	2 552 997,00 €	2 765 043,00 €	2 552 997,90 €	212 045,10 €			
		202003 -	202003 - RELOGEMENT RHI AN	1 015 468,00 €	720 000,00 €	94 450,00 €	55 245,00 €	960 223,00 €	17 162,50 €				
		201903 -	RHI RASSI	7 050,00 €	7 050,00 €			7 050,00 €	7 050,00 €				
		202214 -	RHI PMI	53 798,30 €		18 201,70 €	- €	53 798,30 €	53 798,30 €				
AP202205	Aménagement Cimetièr	201907 -	201907 - Aménagement cimetièr	2 381 396,45 €	630 555,00 €	188 963,14 €	93 913,39 €	2 287 483,06 €	1 000 000,00 €	1 287 483,06 €			
		202306 -	202306 - Aménagement cimetièr	24 200,00 €				24 200,00 €	24 200,00 €				
AP202210	Aménagement zone	201809 -	201809 - PONTON	1 443 143,30 €	500 000,00 €	1 443 143,30 €	485 957,91 €	957 185,39 €	957 185,39 €				
AP202206	Voiries et allée piéton	201906 -	201906 - Travaux voirie Quartier	1 581 844,67 €		3 265 856,25 €	2 218 772,84 €	- 636 928,17 €	- €				
		201908 -	201908 - Travaux voirie Bilambol	5 000 000,00 €	2 702 078,27 €	3 584 084,71 €	3 584 084,71 €	1 415 915,29 €	426 993,39 €	988 921,90 €			
		202112 -	202112 - Voirie Sohoa Kavani-Pl	1 565 188,42 €	- €	1 405 642,05 €	687 945,11 €	877 243,31 €	784 731,67 €				
		202307 -	202307 - Allée piétonne et chemi	291 010,53 €	- €	291 010,53 €	165 396,03 €	125 614,50 €	84 602,00 €	41 012,50 €			
AP202201	Construction et rénovation S	201610 -	201610 - Construction école CHI	13 000 000,00 €	- €	- €	- €	13 000 000,00 €	- €	2 000 000,00 €	2 500 000,00 €	8 500 000,00 €	
		201701 -	201701 - RENOVATION ECOLE	532 000,00 €	500 000,00 €	471 988,14 €	439 964,07 €	92 035,93 €	92 036,00 €				
		201702 -	201702 - RENOVATION ECOLE	479 819,00 €	442 603,00 €	568 168,68 €	392 408,52 €	87 410,48 €	85 787,88 €				
		201811 -	201811 - Rénovation Ecole Elem	551 023,24 €	408 842,00 €	551 023,64 €	538 431,24 €	12 592,00 €	12 592,00 €				
		202014 -	202014 - Aménagement école C	200 000,00 €	167 192,00 €	65 900,48 €	44 330,48 €	155 669,52 €	155 669,52 €				
		202101 -	202101 - Construction T6 école C	200 000,00 €	167 192,00 €	11 803,00 €	11 803,00 €	188 197,00 €	188 197,00 €				
		202102 -	202102 - Construction réfectoire	1 796 944,28 €	1 588 315,28 €	77 679,32 €	10 206,32 €	1 786 737,96 €	567 473,00 €	553 363,00 €	665 901,96 €		
		202103 -	202103 - Construction réfectoire	1 000 000,00 €	167 192,00 €	125 201,00 €	89 767,97 €	910 232,03 €	110 232,00 €	800 000,03 €			
		202104 -	202104 - Construction réfectoire	2 396 465,77 €	1 752 295,00 €	2 396 465,77 €	1 835 938,03 €	560 527,74 €	560 527,74 €				
		202105 -	202105 - Construction réfectoire	959 790,27 €	816 395,27 €	722 700,27 €	490 237,63 €	469 552,64 €	330 316,84 €	139 235,80 €			
		202320 -	202320 - EE sécurisation école c	550 000,00 €	250 000,00 €	41 175,00 €	- €	550 000,00 €	250 788,00 €	299 212,00 €			
		201810 -	201810 - Renovation Ecole Mats	1 535 172,00 €	1 386 644,00 €	1 170 429,66 €	1 113 261,75 €	421 910,25 €	421 909,00 €				
AP202207	Equipements Culture	201912 -	201912 - MJC CHICONI	4 500 000,00 €	1 513 125,00 €	804 725,30 €	365 035,25 €	4 134 964,75 €	593 622,05 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	541 342,70 €	
		202412	Salle de spectacle	21 000 000,00 €	- €	- €	- €	21 000 000,00 €					
		202400	Salle de fete sohoa	10 000,00 €				10 000,00 €	10 000,00 €				
AP202208	Eclairage publique	202004 -	202004 - Travaux Eclairage Publ	2 000 000,00 €	- €	98 363,00 €	84 363,00 €	1 915 637,00 €	400 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	515 637,00 €	
AP202209	Parc de Sport de Sof	202407	202407 - Réhabilitation plateau c	483 773,34 €	276 488,00 €	483 773,34 €	431 902,79 €	51 870,55 €	51 780,00 €				
		202416 -	202416 - Plateau couvert de Soh	2 500 000,00 €	- €	- €	- €	2 500 000,00 €	509 015,00 €	1 990 985,00 €			
		202302	202302 - Gymnase de Oourini	13 827 044,01 €	1 375 000,00 €	835 351,05 €	728 454,94 €	13 098 589,07 €	1 375 000,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	4 723 589,07 €	
		202111 -	202111 - Parc de sport - Plage d	2 623 654,59 €	1 688 244,88 €	2 623 654,59 €	2 544 777,09 €	78 877,50 €	80 000,00 €				
		202115 -	202115 - Terrain multisport 2000	300 000,00 €	- €	98 732,00 €	98 732,00 €	201 268,00 €					
AP202211	Rénovation Hôtel de	202107 -	202107 - Extension de la Mairie	1 581 824,95 €	527 940,00 €	1 581 824,95 €	1 557 465,46 €	24 359,49 €	24 360,00 €				
AP202212		202212 -	202212 - Rénovation énergétique	871 970,22 €	546 631,56 €	871 970,22 €	354 963,06 €	517 007,16 €	517 007,16 €				
AP202213	Réhabilitations batim	201918 -	201918 - PETIT TRAVAUX ENTR	60 903,52 €				60 903,52 €	60 903,52 €				
AP202214	OPERATIONS DIVERS	202108 -	202108 - Réhabilitation Magaza v	1 492 038,49 €	821 981,00 €	1 509 475,87 €	1 153 686,49 €	338 352,00 €	338 352,00 €				
		121 - 202001	121 - 202001 TRAVAUX D ADRE	503 450,47 €	315 251,49 €	302 187,69 €	294 362,17 €	209 088,30 €	210 704,02 €				
		202113 -	202113 - Etudes diverses	132 455,50 €	- €	35 170,50 €	- €	132 455,50 €	132 455,50 €				
		202317 -	202317 - Mobiliers	500 000,00 €	- €	35 128,71 €	13 873,49 €	486 126,51 €	486 126,51 €				
		202321 -	202321 - ACQUISITION VEH PM	147 730,46 €	74 106,80 €	147 730,46 €	- €	147 730,46 €	147 730,46 €				
		202322 -	202322 - ACQUISITION VEH ser	185 180,00 €	148 144,00 €	91 898,18 €	67 926,68 €	117 253,32 €	117 254,32 €				
		202116 -	202116 - 2051 -ACQUISITION M	189 232,00 €	- €	145 963,73 €	112 558,73 €	76 673,27 €	76 673,27 €				
		202405 -	202405 -Acquisition foncière	140 000,00 €				140 000,00 €	140 000,00 €				
		202408 -	202408 -sécurisation des bâtime	193 909,39 €	155 127,51 €	- €	- €	193 909,39 €	193 909,39 €				
		202410 -	202410 -Travaux ouvrages chido	2 759 260,00 €	2 223 141,00 €	1 710 289,12 €	1 371 358,45 €	1 387 901,55 €	1 048 970,88 €	338 930,67 €			
		202411 -	202411 -Travaux d'entretiens chi	600 000,00 €	- €	164 800,40 €	160 353,00 €	439 647,00 €	439 646,60 €				
		202412 -	202412 -Salle de spectacle	21 000 000,00 €	- €	180 539,46 €	180 539,46 €	20 819 460,54 €	300 000,00 €	3 500 000,00 €	4 500 000,00 €	12 519 460,54 €	
		202413 -	202413 - CHIDO éclairage public	2 065 000,00 €	1 652 000,00 €	962 649,03 €	40 960,00 €	2 024 040,00 €	1 156 400,00 €	867 640,00 €			
		202414 -	202414 -CHIDO REFLECTION OI	3 388 000,00 €	2 710 400,00 €	- €	- €	3 388 000,00 €	827 330,03 €	2 560 669,97 €			
		202415 -	202415 -Crèche	1 200 000,00 €	- €	- €	- €	1 200 000,00 €	571 752,00 €	628 248,00 €			
		202409 -	202409 - Réhabilitation des 3 far	112 780,00 €	90 224,00 €	- €	- €	112 780,00 €	112 780,00 €				
		202600 -	202600 - CHIDO acquisition mot	587 183,00 €	469 746,40 €	- €	- €	587 183,00 €	469 746,40 €	117 436,60 €			
				140 072 151,17 €	35 495 659,69 €	38 740 629,31 €	28 078 261,33 €	111 993 889,84 €	21 708 051,86 €	28 721 019,74 €	13 165 901,96 €	26 800 029,31 €	

COMMUNE DE CHICONI

HÔTEL DE VILLE



17/04/2026 10:30

5 Le budget culture et patrimoine 2026

Le budget annexe de la Direction de Culture et du patrimoine fut l'objet d'une délibération en 2022 après avis favorable du comptable en date du 10 janvier 2023.

De 2022 à 2023 les dépenses étaient invisibilisées dans le budget de la ville.

Afin d'y pallier, Le maire a créé le budget annexe du service culture et patrimoine sans personnalité morale ni de trésorerie propre mais utilisera celle du budget général de la commune.

Le budget annexe Culture et Patrimoine est équilibré grâce à une subvention d'équilibre du budget principal, conformément aux dispositions du CGCT applicables aux budgets annexes sans personnalité morale.

Ce budget est créé pour prendre en compte toutes les dépenses et recette de la direction de la culture et patrimoine pour isoler les dépenses et les recettes sur le budget de la commune et doit s'équilibrer en investissement et en fonctionnement par leur propre moyen, c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir de compensation financière en provenance du budget général, ni de reversement d'excédent à son profit.

Une participation financière est versée en complément des subventions de l'état principalement la DAC pour le financement de ces actions.

Ci-dessous le compte administratif de l'exercice 2025 ainsi que le budget prévisionnel du service culture et patrimoine pour l'année 2026.

5-1 Les recettes et dépenses de fonctionnement - CA 2025

La section de fonctionnement est clôturée pour l'année 2025 à hauteur de **468 774.96€** en recettes. Des recettes provenant de la participation de la commune à hauteur de 375 946€ pour le financement des actions de la culture ainsi que les subventions de l'Etat, convention pluriannuelle 2023-2025 à hauteur de 85 000€.

Les dépenses sont de l'ordre pour 2025 de **480 498,55€** soit 606 054.44€ cumulé par le déficit de 2024 à hauteur de 125 555.89.

La section de fonctionnement a est arrêté à hauteur de **- 137 279.48€**.

SOLDE DE FONCTIONNEMENT RESULTAT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Solde de fonctionnement		-125 555,89		-137 279,48

Les recettes de fonctionnement proviennent de la participation de la commune à hauteur de 375 946€ pour le financement des actions de la culture ainsi que les subventions de l'Etat, convention pluriannuelle 2023-2025 à hauteur de 85 000€.

Détail des recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
74 - Dotations et participations	606 256,00	319 460,00	835 560,33	460 946,00
75 - Autres produits de gestion courante				7 828,96
Total recettes réelles	606 256,00	319 460,00	835 560,33	468 774,96
Total recettes de fonctionnement	606 256,00	319 460,00	835 560,33	468 774,96

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement du service culture des actions de la culture, des actions divers, des actions financées par la ville et la DAC (état) pour promouvoir la culture dans la ville des actions diverses, de lecture, d'animation, des projets artistiques pour toute public.

➤ **Les charges à caractère général :**

Elles regroupent toutes les dépenses relatives au bon fonctionnement du service culture, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et alimentations, aux fêtes et cérémonies, à l'impression des brochures des actions menées par le service et aux différents voyages des intervenants qui viennent de l'extérieur etc....

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 109 295.29€ contre 145 095,05€ en 2024, soit une diminution des charges à hauteur de -24.67%.

Détail dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général	302 860,00	145 095,05	259 260,00	109 295,29
60 - ACHATS ET VARIATION DES	27 760,00	15 159,01	18 260,00	16 737,70
61 - SERVICES EXTERIEURS	210 800,00	95 910,04	171 000,00	72 221,41
62 - AUTRES SERVICES EXTERI	64 300,00	34 026,00	70 000,00	20 336,18
012 - Charges de personnel et frais	303 396,00	299 920,84	389 614,44	371 203,26
62 - AUTRES SERVICES EXTERI	303 396,00	299 920,84	389 614,44	371 203,26
002 - Déficit de fonctionnement reporté			125 555,89	125 555,89
Total dépenses réelles	606 256,00	445 015,89	774 430,33	606 054,44
Total dépenses d'ordre			61 130,00	
Total dépenses de fonctionnement	606 256,00	445 015,89	835 560,33	606 054,44

La section d'investissement est clôturée pour l'année 2025 à hauteur de **91 481€** en recettes. Des recettes provenant de la participation de la commune à hauteur de 72 273€ pour le financement des matériels et mobilier du point de lecture ainsi que la réhabilitation des bureaux, on observe un excédent reporté de l'année N-1 de 58 580€.

Des dépenses de l'ordre de **39 372** qui concerne le paiement du mobilier du point de lecture.

La section d'investissement a est arrêté à hauteur de **91 481€**.

Détail des recettes et des dépenses d'investissement

DEPENSESD'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
21 - Immobilisations corporelles	29 479,00		119 710,00	39 372,00
Total dépenses réelles hors opérati	29 479,00		119 710,00	39 372,00
Total dépenses d'investissement	29 479,00		119 710,00	39 372,00
RECETTESD'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
001 - Excédent d'investissement reporté			58 580,00	58 580,00
13 - Subventions d'investissement	29 479,00	58 580,00		72 273,00
Total recettes réelles hors opérati	29 479,00	58 580,00	58 580,00	130 853,00
Total recettes d'ordre			61 130,00	
Total recettes d'investissement	29 479,00	58 580,00	119 710,00	130 853,00
SOLDE DEL'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Solde d'investissement		58 580,00		91 481,00

5-2 Les recettes et dépenses de fonctionnement - BP 2026

La section de fonctionnement

Nous observons ci-dessous le tableau des actions de la culture, des actions divers pour promouvoir la culture dans la ville des actions diverses, de lecture, d'animation, des projets artistiques pour toute public.

Des actions financées par la ville et la DAC (état) à hauteur de **763 818.26€** sur la section de fonctionnement et **91 481€** sur la section d'investissement (restes à réaliser de l'année 2025 sur l'achat du matériel et du mobilier pour le point de la lecture).

Détail des recettes et des dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	302 860,00	145 095,05	259 260,00	111 353,79	255 760,00		255 760,00
60 - Achats et variation des stocks	27 760,00	15 159,01	18 260,00	18 796,20	14 260,00		14 260,00
61 - Services extérieurs	210 800,00	95 910,04	171 000,00	72 221,41	171 600,00		171 600,00
62 - Autres services extérieurs	64 300,00	34 026,00	70 000,00	20 336,18	69 900,00		69 900,00
012 - Charges de personnel et frais	303 396,00	299 920,84	389 614,44	371 203,26	368 720,28		368 720,28
62 - Autres services extérieurs	303 396,00	299 920,84	389 614,44	371 203,26	368 720,28		368 720,28
002 - Déficit de fonctionnement reporté			125 555,89	125 555,89	139 337,98		139 337,98
Total dépenses réelles	606 256,00	445 015,89	774 430,33	608 112,94	763 818,26		763 818,26
Total dépenses d'ordre			61 130,00				
Total dépenses de fonctionnement	606 256,00	445 015,89	835 560,33	608 112,94	763 818,26		763 818,26
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
74 - Dotations et participations	606 256,00	319 460,00	835 560,33	460 946,00	763 818,26		763 818,26
75 - Autres produits de gestion courante				7 828,96			
Total recettes réelles	606 256,00	319 460,00	835 560,33	468 774,96	763 818,26		763 818,26
Total recettes de fonctionnement	606 256,00	319 460,00	835 560,33	468 774,96	763 818,26		763 818,26
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Solde de fonctionnement		-125 555,89		-139 337,98			

La section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
21 - Immobilisations corporelles	29 479,00		119 710,00	39 372,00		91 481,00	91 481,00
Total dépenses réelles hors opérations	29 479,00		119 710,00	39 372,00		91 481,00	91 481,00
Total dépenses d'investissement	29 479,00		119 710,00	39 372,00		91 481,00	91 481,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté			58 580,00	58 580,00	91 481,00		91 481,00
13 - Subventions d'investissement	29 479,00	58 580,00		72 273,00			
Total recettes réelles hors opérations	29 479,00	58 580,00	58 580,00	130 853,00	91 481,00		91 481,00
Total recettes d'ordre			61 130,00				
Total recettes d'investissement	29 479,00	58 580,00	119 710,00	130 853,00	91 481,00		91 481,00
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025		Budget primitif 2026		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Solde d'investissement		58 580,00		91 481,00	91 481,00	-91 481,00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL 2026 - DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

N°	INTITULES DE L'ACTION	BUDGETS DE L'ACTION	FINANCEMENTS	
			Mairie de Chiconi	DAC Mayotte
1	COÛT SALARIAL (DIRECTION CULTURE ET PATRIMOINE) - 8 PERS.	371 203 €	Mairie de Chiconi	371 203 €
2	SPECTACLE JEUNE PUBLIC. Ateliers d'initiation aux pratiques culturelles et à la découverte des Arts/rencontres.	€8 500	Mairie de Chiconi	€4 500
			DAC Mayotte	€4 000
3	SPECTACLE JEUNE PUBLIC. Ateliers d'initiation aux pratiques culturelles et à la découverte des Arts/rencontres.	€8 500	Mairie de Chiconi	€4 500
			DAC Mayotte	€4 000
4	MISE EN PLACE D'UN MUSÉ VIRUEL : LE DJARIFA	€13 000	Mairie de Chiconi	€8 000
			DAC Mayotte	€5 000
5	DEVOIR DE MÉMOIRE - RÉALISATION DES PORTRAITS DES PERSONNALITÉS ILLUSTRES LOCALES	€9 000	Mairie de Chiconi	€5 000
			DAC Mayotte	€4 000
6	SPECTACLE JEUNE PUBLIC. Ateliers d'initiation aux pratiques culturelles et à la découverte des Arts/rencontres.	€8 500	Mairie de Chiconi	€4 500
			DAC Mayotte	€4 000
7	CONCOURS D'ÉLOQUENCE EN KIBOSHY (PROMOTION, VALORISATION ET PRÉSERVATION DE LA LANGUE KIBOSHY)	€10 000	Mairie de Chiconi	€5 000
			DAC Mayotte	€5 000
8	DEVOIR DE MÉMOIRE - MONOGRAPHIE DE CHICONI	€15 000	Mairie de Chiconi	€10 000
			DAC Mayotte	€5 000
9	PRÉFIGURATION D'UNE ÉCOLE DE MUSIQUE	€27 000	Mairie de Chiconi	€20 000
			DAC Mayotte	€7 000
10	CINÉMA DE QUARTIER	€14 000	Mairie de Chiconi	€7 000
			DAC Mayotte	€7 000
11	SPECTACLE JEUNE PUBLIC. "LA BOÎTE À CORDÉE" - Ateliers d'initiation aux pratiques culturelles et à la découverte des Arts/rencontres.	€8 500	Mairie de Chiconi	€4 500
			DAC Mayotte	€4 000
12	FESTIVAL RESAKA NY KALAMU	€35 400	Mairie de Chiconi	€25 400
			DAC Mayotte	€10 000
13	FESTIVAL MILATSIKA	€12 000	Mairie de Chiconi	€12 000
14	VEILLÉE DE POÉSIE	€4 900	Mairie de Chiconi	€200
			DAC Mayotte	€4 700
15	LECTURE GANDILY	€2 300	Mairie de Chiconi	€1 000
			DAC Mayotte	€1 300
16	SILENCE ON LIT !	€660	Mairie de Chiconi	€660
17	PARTIR EN LIVRE	€2 500	Mairie de Chiconi	€500
			DAC Mayotte	€2 000
18	COMMUNICATION, PROMOTIONS ET PUBLICITÉS	€8 000	Mairie de Chiconi	€8 000
19	CHICONI EN DANSE	€5 000	Mairie de Chiconi	€5 000
20	ATELIERS - RÉSIDENCE ARTISTIQUE EN ARTS PLASTIQUES	€8 000	Mairie de Chiconi	€8 000
21	FÊTE DE LA MUSIQUE - (FAÎTES DE LA MUSIQUE)	€6 000	Mairie de Chiconi	€6 000
22	ATELIER PÉDA - RÉSIDENCE ARTISTIQUE EN MUSIQUE	€5 000	Mairie de Chiconi	€5 000
23	JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE	€4 000	Mairie de Chiconi	€1 000
			DAC Mayotte	€3 000
24	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DES SORTIES PÉDAGOGIQUES, CULTURELLES ET SPORTIVES DES ÉCOLES	€25 000	Mairie de Chiconi	€25 000
25	APPRENTIS ECRIVAINS	€5 000	Mairie de Chiconi	€5 000
26	ACTIONS DIVERSES	€10 000	Mairie de Chiconi	€10 000
TOTAL DU BUDGET		€637 863		
TOTAL Mairie de Chiconi			€556 963	
TOTAL sollicité à la DAC Mayotte			€70 000	
TOTAL BUDGET PRÉVISIONNEL 2026			€626 963	



SYNTHESE

Le projet de budget primitif 2026 de la commune est une nouvelle fois élaboré avec responsabilité et sérieux dans un contexte fragile, notamment par rapport à l'instabilité politique et des charges supplémentaires supportées par la commune du fait de la période difficile de 2025-2026.

Dans un contexte institutionnel marqué par les démissions successives de deux premiers ministres, fait inédit sous la Vème République, et l'instabilité politique qui en découle, les collectivités territoriales demeurent confrontées à de fortes incertitudes quant à leur contribution au redressement des comptes publics. Les orientations budgétaires de la Ville doivent ainsi être établies avec prudence, en intégrant les possibles évolutions des relations financières entre l'État et les collectivités. Cette situation appelle à une vigilance accrue dans la définition des priorités locales, afin de préserver l'équilibre budgétaire tout en maintenant la capacité d'investissement indispensable au développement du territoire.

Dans ce contexte, une gestion prudente et responsable au niveau communal reste plus que jamais de mise au regard par ailleurs du montant des charges supportées par la collectivité.

Malgré ce contexte et ces facteurs de risque, les objectifs du cadrage budgétaire permettent en 2026 de maintenir de nouveau la trajectoire financière visant à dégager une épargne brute suffisante afin de financer les projets de rénovation, d'entretien, d'aménagement des équipements, d'éclairage de la ville et de construction de nouveaux équipements publics en partie programmés, tout en poursuivant le financement des projets sans de la ville sans avoir recours à l'emprunt.

Afin de relever les défis majeurs de demain en matière notamment d'Education, de numérique, de sécurité, ... et pour poursuivre la modernisation de nos services publics et la politique de développement du territoire qui seuls permettront durablement l'amélioration du cadre de vie des habitants de de la VILLE, la Ville persévèrera dans ses efforts de gestion tant en 2026 que dans les années à venir. Dans cette perspective, la construction du projet de budget 2026 est orientée vers la consolidation de la capacité d'épargne au bénéfice, en section de fonctionnement, du soutien aux actions dédiées à l'amélioration du vivre ensemble, et, en investissement, aux opérations de revalorisation du patrimoine de la commune.

On retrouve des actions du budget culture et patrimoine qui répond parfaitement à la question de l'éducation et du vivre ensemble.

Contrairement aux années précédentes, le budget 2026 pourra être voté, dès le mois d'avril 2026 avec nécessité de reprise de l'excédent de gestion, et sans augmentation de la fiscalité, dans un contexte qui est très proche des élections municipales.